

Plan climat air énergie territorial de Grand Châtellerault
2018-2024

Évaluation à mi-parcours (septembre-novembre 2022)



Table des matières

<i>RESUME DE L'EVALUATION</i>	3
Introduction.....	4
I. Que dit la réalité ?.....	6
1. Climat et eau.....	6
2. Energie.....	8
3. Agriculture, alimentation.....	9
II. Les orientations stratégiques du Plan climat air énergie.....	11
1. La situation de Grand Châtelleraut dans la transition écologique.....	11
2. Fonctions du plan climat.....	13
3. Composer un territoire pour une transition écologique.....	21
III. Evaluation des actions programmées.....	22
IV. Energie et climat dans la politique et le fonctionnement des collectivités châtelleraudaises.....	23
1. PPI et budget climat.....	23
2. Vie institutionnelle.....	24
3. Politiques contractuelles.....	25
4. Subventions.....	27
5. Communication de la collectivité.....	28
V. Les contributions de la société civile à la politique énergie climat de Grand Châtelleraut.....	29
1. Evaluation des réseaux actifs.....	29
2. Enquête auprès de publics cibles.....	31
VI. Adaptation du territoire aux changements globaux (climatiques, biodiversité, énergie, socio-économiques) : perspectives.....	35
1. Prospectives.....	35
2. Eau.....	36
3. Bâtiments.....	38
4. Energie.....	38
5. Mobilité.....	39
6. Agriculture, alimentation.....	39
7. Sols.....	40

RESUME DE L'EVALUATION

- ✓ Le plan climat air énergie territorial (PCAET) de Grand Châtelleraut définit la politique de transition écologique. Il a été adopté définitivement en 2019 et sera renouvelé en 2024/2025. Il doit faire l'objet d'une évaluation à « mi-parcours », trois ans après son adoption.
- ✓ Le contexte de crise qui s'est imposé depuis 2020 renforce l'intérêt de cette évaluation à mi-parcours : il ne s'agit pas uniquement de savoir si la collectivité a mis en œuvre la politique planifiée en 2018 mais d'évaluer la manière dont elle tient compte des évolutions en cours.
- ✓ Suite aux élections municipales de 2020, la collectivité a procédé à une réorganisation de ses services. La place de l'énergie et du climat a été reconsidérée dans le nouvel organigramme.
- ✓ La dynamique est positive dans les secteurs suivants : mobilité, alimentation, biodiversité, production d'énergie renouvelable, santé environnementale.
- ✓ Quelques secteurs connaissent des difficultés qui prennent des formes différentes : la rénovation énergétique des bâtiments, l'agriculture, l'eau, la qualité de l'air.
- ✓ En 2018, l'AREC (Agence régionale environnement climat) a réalisé l'inventaire territorial des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Cet inventaire a été actualisé mais donne des tendances, avec un décalage, entre 2015 et 2019. Seul le secteur industriel montre une baisse notable.
- ✓ La vie institutionnelle donne des informations instructives sur la manière dont la collectivité intègre les enjeux de la transition écologique dans ses politiques. Une commission est dédiée à la « transition climatique ». Le nombre de délibérations portant sur des enjeux de la transition écologique est cependant assez faible. Les subventions versées profitent peu aux associations environnementales. Les politiques contractuelles donnent de plus en plus d'importance aux projets de transition écologique mais encore insuffisamment.
- ✓ La collectivité doit compter sur la société civile pour mettre en œuvre une politique territoriale de transition écologique. Le rôle des réseaux d'entreprises ou d'associations est déterminant. Certains réseaux d'acteurs locaux sont très actifs (biodiversité, alimentation, énergie renouvelable, mobilité). D'autres le sont moins (écologie industrielle) ou plus du tout (rénovation énergétique).
- ✓ Pour renforcer la dimension publique de cette évaluation, une enquête a été menée auprès d'un certain nombre de publics cibles.
- ✓ Adaptation aux changements globaux : quelques initiatives intéressantes, mais pas d'anticipation systématique.

Introduction

Les élus de la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut, réunis en conseil communautaire le 8 juillet 2019, ont adopté à l'unanimité le Plan climat air énergie territorial (2018-2024). Ce document était en préparation depuis le printemps 2017. Il s'inscrivait dans la continuité de la politique énergie climat définie et mise en œuvre depuis le premier label Cit'ergie obtenu par l'agglomération en 2011.

Tout au long de son élaboration, le plan climat a fait l'objet de présentations et de discussions, auprès des élus, auprès des services de la DREAL, auprès du conseil de développement, auprès des représentants du système énergétique (syndicat, distributeurs, fournisseurs, développeurs) et auprès d'associations.

Conformément à la réglementation (article L. 2224-34 du Code général des collectivités territoriales et article R. 229-51 du Code de l'environnement), la communauté d'agglomération doit effectuer, trois ans après l'adoption, un bilan "à mi-parcours" du plan climat. Ce bilan doit être diffusé au public. Sa forme et son contenu restent au choix de la collectivité.

Ce bilan est une nouvelle occasion, comme le dernier audit Cit'ergie l'a été en 2020, d'évaluer la "durabilité" de la politique énergie climat menée par la collectivité châtelleraudaise. Par souci d'économie, et en cohérence avec la volonté exprimée dans le plan climat, le présent bilan ne sera pas confié à un bureau d'études. Il s'efforcera malgré tout, par un questionnaire et par l'organisation de débats, de mobiliser tous les élus des communes ainsi que le conseil de développement et des réseaux d'acteurs impliqués dans des dispositifs territoriaux (volet territorial des financements européens, réseau d'entreprises dans le cadre de l'écologie industrielle, associations impliquées dans le projet alimentaire territorial).

La structuration de l'évaluation fait écho à l'architecture du document adopté en 2019.

Le document principal, intitulé *Les orientations stratégiques, Coordonner la transition écologique pour un territoire d'avenir*, affiche une série d'objectifs dont la mise en œuvre sera commentée. Cette partie mettra en perspective les données quantitatives fournies par l'inventaire énergie climat actualisé en 2022 par l'AREC Nouvelle-Aquitaine. Le texte sera ponctué par les signes 🟢 (satisfaisant) 😐 (peut mieux faire) 🚫 (insuffisant) permettant une perception plus immédiate de l'évaluation.

Une deuxième partie sera consacrée à une évaluation des actions qui ont été inscrites en 2019. Le niveau d'efficacité du plan climat se juge à la manière (tempo, financements, freins, médiatisation) dont chaque action est accomplie, en plus des résultats quantitatifs qu'il est possible de lui associer.

Au-delà de cette confrontation entre les documents adoptés en 2019 et les résultats obtenus concrètement depuis 3 ans, le bilan portera également sur le fonctionnement de la collectivité. L'analyse de certains indicateurs (nombre de délibérations, budgets, subventions) est un moyen d'indiquer dans quelle mesure l'organisation de la collectivité prend en charge les enjeux de la transition écologique.

Plutôt que de miser sur une participation directe du public, sous la forme de réunions ou par le biais de forums internet, la collectivité a pris le parti en 2018 de mettre en avant le rôle des structures relais dans la mise en œuvre d'une politique de transition écologique locale. Un point sera fait sur les contributions de la société civile à cette dynamique locale et collective.

Pour renforcer encore la dimension publique de cette évaluation une enquête sera menée auprès d'un certain nombre de cibles (élus des communes, conseil de développement, réseau des acteurs mobilisés autour de la candidature Europe, réseau d'associations, réseau d'entreprises). Les résultats seront analysés.

La fonction du bilan à « mi-parcours » étant de tirer des leçons du passé, une dernière partie sera consacrée à la capacité d'adaptation. Le quatrième axe du plan climat est en effet dédié aux crises. Il s'agira de savoir comment la collectivité aborde la deuxième période de mise en œuvre du plan climat et comment, plus généralement, elle prépare le territoire aux évolutions futures.

Le plan climat air énergie territorial est un document stratégique qui engage la collectivité à obtenir des effets à l'échelle de son territoire : baisse des émissions de gaz à effet de serre, économies d'énergie, amélioration de la qualité de l'air, réduction de la pression anthropique sur les ressources naturelles (eau, sol, biodiversité). Cette stratégie prend son sens par rapport à un état donné de la réalité, qui ne se limite pas au périmètre du territoire, qui n'est évidemment pas entièrement imputable à la collectivité, mais qu'elle ne peut pas non plus ignorer si elle souhaite agir avec pragmatisme. La quantité de plastique qui termine sa course dans les océans fait aussi partie des motifs d'agir localement, pour réduire la quantité de déchets à traiter par la collectivité, tout autant que le niveau des nappes phréatiques ou encore la forte diminution du nombre d'arbres isolés. Il est donc important, en regard de ce bilan à mi-parcours du plan climat, de faire état des changements environnementaux, économiques ou sociaux qui ont lieu et qui devraient avoir une incidence sur les stratégies énergie climat à mettre en œuvre localement.

I. Que dit la réalité ?

1. Climat et eau

L'établissement public territorial du bassin de la Vienne (EPTB), lauréat d'un programme « Life Eau et climat », réalise une série d'études qui visent à mesurer les impacts du changement climatique sur le régime des cours d'eau locaux. Les études ne sont pas encore abouties en 2022 mais elles donnent déjà des informations importantes sur les tendances constatées. Ces informations confirment par les chiffres l'expérience des épisodes de chaleur et de sécheresse auxquels les habitants du Châtelleraudais sont désormais confrontés régulièrement.

Evolution des températures sur le bassin de la Vienne

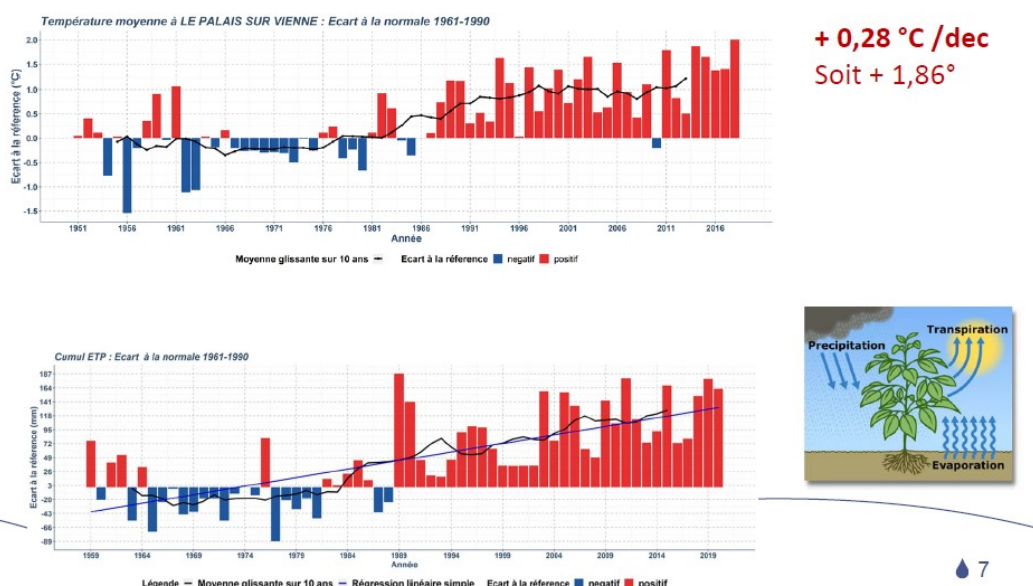


Figure 1 : Extrait de la présentation « Stratégie d'adaptation au changement climatique de l'EPTB Vienne », 6 octobre 2022. (Première figure : évolution de la température moyenne locale par décennie ; deuxième figure : schéma explicatif de l'évapotranspiration ETP et évolution de la quantité d'eau évaporée).

Evolution des débits des cours d'eau

- Les débits d'étiage présentent de fortes baisses sur une très large majorité de stations, jusqu'à -20 à -25%.
- Les 5 dernières années sont particulièrement sévères.

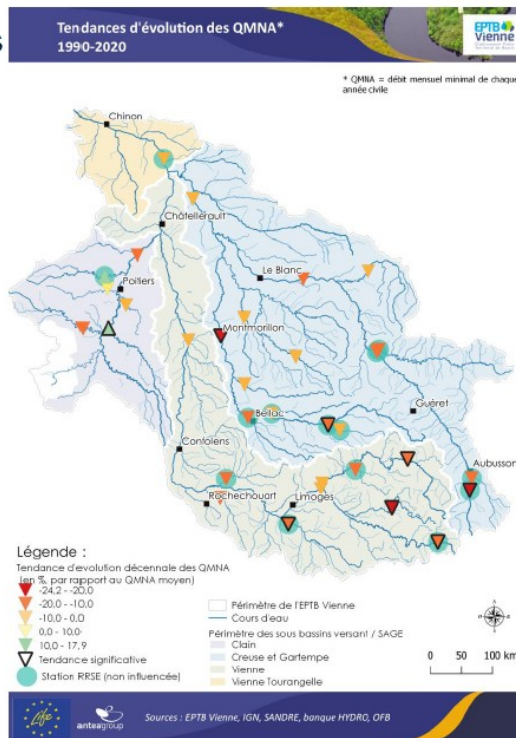


Figure 2 : Extrait de la présentation « Stratégie d'adaptation au changement climatique de l'EPTB Vienne », 6 octobre 2022. Le QMNA est une moyenne d'étiage annuelle.

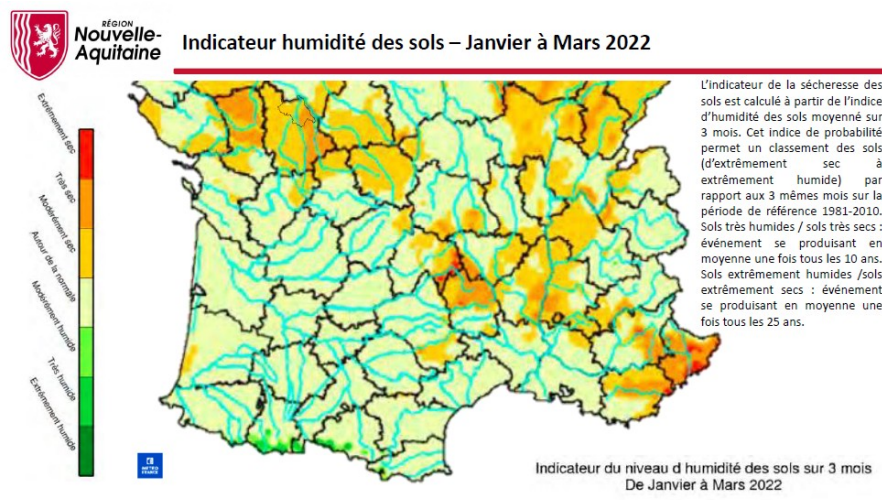


Figure 3 : Extrait du diaporama présenté le 12 mai 2022 pour le comité de pilotage de la première année du contrat CADET (merci à Antoine Achard).

Conséquence de la sécheresse, le retrait de l'argile a un impact sur les fondations des maisons. Le nombre de sinistres déclarés est en régulière augmentation sur le territoire de Grand Châtelleraut (45 en 2018, 46 en 2019 sur la commune de Châtelleraut, 56 en 2022).

Direction des stratégies environnementales et territoriales
 Novembre 2022



Figure 4 : Extrait de la présentation du projet de modélisation du système hydraulique de la réserve du Pinail par GEREPI.

Le Pinail, reconnu zone humide RAMSAR, est très nettement impacté par le changement de la pluviométrie. Les mares ne sont alimentées que par l'eau de pluie. Le gestionnaire de la réserve constate des assèchements précoces. La répartition de la biodiversité locale en est affectée.

2. Energie

La crise énergétique bouleverse les repères habituels, pour les contrats à passer, pour les budgets à établir ou pour les marges des entreprises. La collectivité subit tout autant cette situation extraordinaire. Le poids de l'énergie dans le budget communautaire réduira fortement, au moins en 2023, la capacité d'investissement.

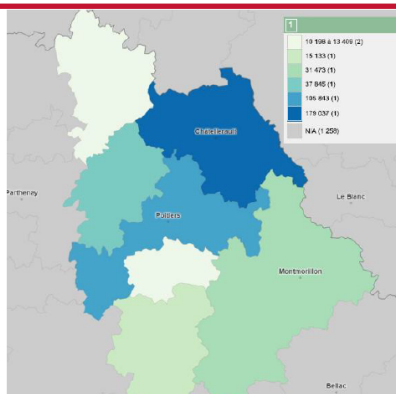
Plus que pour d'autres EPCI, la consommation d'énergie du secteur industriel, et plus spécifiquement la consommation d'électricité, est importante sur le territoire châtelleraudais. Cette caractéristique est un facteur de vulnérabilité lorsque les prix s'affolent comme c'est le cas depuis le printemps 2021. Moment inédit dans l'actualité territoriale, des entreprises se tournent vers la collectivité car elles font face à des factures énergétiques qui mettent en péril leur activité.

179 037 Mwh

Sans surprise la zone de Châtelleraut ressort en tête sur la consommation d'électricité par le secteur industriel avec 179 037 Mwh, loin devant Grand Poitiers (105 842 Mwh) et les autres EPCI du département.

98 341 Mwh

Sur la consommation de gaz naturel dans le secteur industriel, Châtelleraut est derrière la zone de Grand Poitiers (184 187 Mwh).



Carte : Consommation de gaz par le secteur Industrie – EPCI de la Vienne, données Ministère développement durable, traitement : Antoine Achard

Figure 5 : Extrait du diaporama présenté le 12 mai 2022 pour le comité de pilotage de la première année du contrat CADET (merci à Antoine Achard).

Le secteur résidentiel reste cependant le deuxième poste de consommation d'énergie sur le territoire après le déplacement. Les ménages sont donc aussi très exposés aux évolutions des prix de l'énergie, d'autant que le parc immobilier est en moyenne ancien et peu performant.

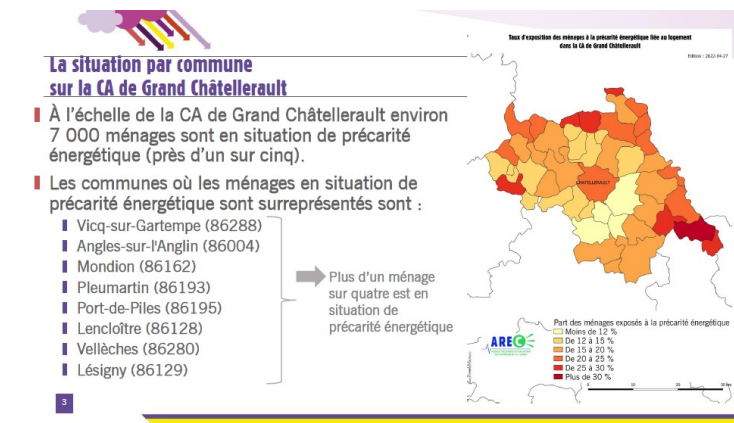


Figure 6 : Les situations de précarité énergétique, Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut, AREC, avril 2022.

3. Agriculture, alimentation

S'il demeure marqué par son histoire industrielle, le territoire châtelleraudais n'en est pas moins principalement rural. L'agriculture constitue une source de richesse importante. Elle est un secteur stratégique dont dépend la capacité nourricière du territoire mais qui implique une exploitation des ressources naturelles de proximité (eau, sols, biomasse). L'évolution du secteur agricole donne des indications sur la manière dont ces deux enjeux peuvent être pris en compte à l'échelle locale.

A ce titre, l'évolution du nombre d'exploitations est un signe inquiétant. La part de surface agricole cultivée en bio donne aussi une information importante. Les données ci-dessous sont extraites du panorama agricole établi en 2019 par la Chambre d'agriculture de la Vienne.

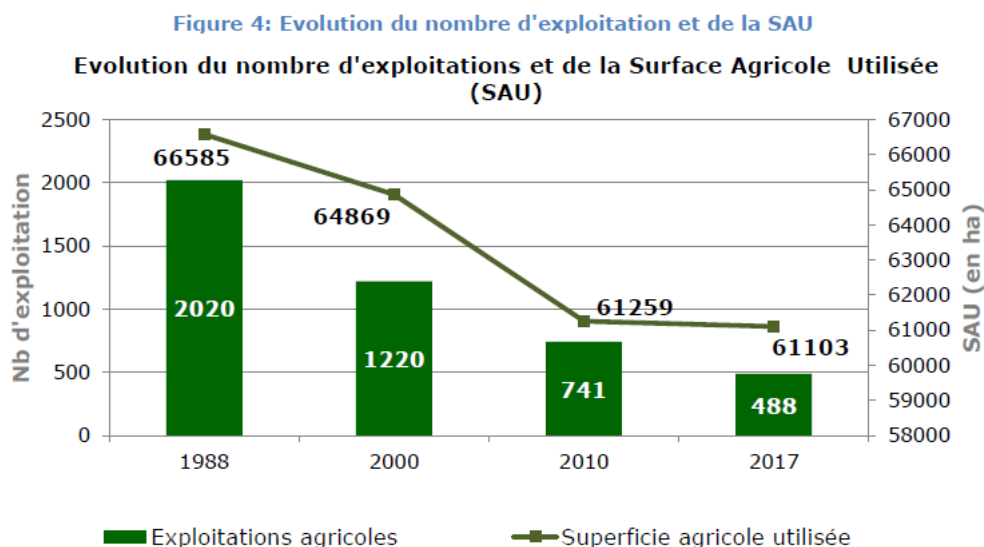


Figure 6 : Extrait du panorama agricole du territoire châtelleraudais réalisé par la Chambre d'agriculture de la Vienne, mars 2019.

Le paramètre du nombre d'exploitations est très étroitement corrélé aux modalités de transmission des unités existantes. S'il n'est pas anticipé et encadré par le soutien public à l'installation, le départ à la retraite d'une partie des exploitants agricoles risque d'accélérer le regroupement des exploitations. Les problématiques rencontrées par les porteurs de projets désireux de s'installer ont été recensées : l'inadéquation entre l'offre et la demande, le financement, l'accès au foncier, l'accès à l'eau, le manque de formation, la demande d'accompagnement du cédant.

Carte 2: Part des exploitations dirigées par des plus de 55 ans sur le Grand Châtelleraud

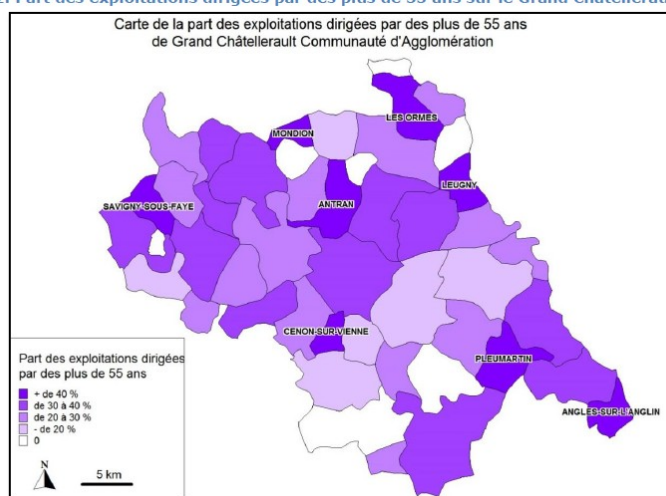


Figure 7 : Extrait du panorama agricole du territoire châtelleraudais réalisé par la Chambre d'agriculture de la Vienne, mars 2019.

Sur le territoire châtelleraudais, le secteur agricole est le deuxième poste pour ce qui est des émissions de gaz à effet de serre et des particules, le premier poste pour l'ammoniac. La part de la surface dédiée à une agriculture bio ou soucieuse des impacts environnementaux reste faible : 3 000 ha sur les 61 000 ha de surface agricole utilisée.

II. Les orientations stratégiques du Plan climat air énergie

Le socle du plan climat air énergie territorial de Grand Châtelleraut est constitué par un document qui définit les orientations stratégiques de la collectivité en vue de la transition écologique. Chacune des parties de ce document stratégique se conclut par l'énoncé d'un ou plusieurs objectifs. Ces objectifs ont-ils pris dans les politiques publiques locales une importance à la hauteur de la situation ? Que reste-t-il à faire pour les atteindre ? L'évaluation qui suit vise à apporter quelques réponses à ces questions.

1. La situation de Grand Châtelleraut dans la transition écologique

1-1. Objectif : Assurer les conditions de la durabilité de l'action publique dans le domaine énergie climat (valorisation de l'expérience acquise, méthode essai/erreur)

L'année 2020, qui suit l'adoption du plan climat, représente une bascule significative dans les politiques énergie climat locales.

Schématiquement, on peut dire que la période 2010-2020 a été scandée par des moments institutionnels (lois, directives européennes, sommets européens, COP) qui ont donné l'occasion, à chaque fois, de renforcer les objectifs de la lutte contre le changement climatique. Simultanément, à mesure que les années passaient et que se rapprochaient les horizons 2020, 2030 et 2050, il apparaissait tout aussi impératif de renforcer la justification des plans d'actions, qui tardaient à produire les effets attendus.

Dans un tel contexte, la stratégie d'une politique énergie climat faisait face à deux préoccupations :

- Quels leviers actionner pour atteindre un minimum d'efficacité (information, communication, incitations financières, marketing territorial) ?

- A quels changements, à quelles adaptations, fallait-il savoir consentir pour persévérer dans la recherche de résultats plus importants ?


C'est ainsi que la visibilité nationale conférée par le label Cit'ergie ou bien les bénéfices financiers issus du label *Territoire à énergie positive pour la croissance verte* en 2015 ont certainement contribué à la durabilité de la politique énergie climat de Grand Châtelleraut.

D'un autre côté, la collectivité a su faire évoluer ses critères de décision. Par exemple, elle n'investit plus aujourd'hui dans des petites centrales photovoltaïques en toiture, avec un tarif fixé par obligation d'achat, comme elle l'a fait sur quelques sites entre 2010 et 2012. Les exemples d'adaptation à différents types d'évolution ne manquent pas dans cette période 2010-2020. Ils sont riches d'enseignement.

Depuis 2020, le contexte de l'action, dans le domaine de l'énergie et du climat, a radicalement changé. Il a fallu réagir en urgence et collectivement à la pandémie, en dépit des nombreuses incertitudes qui affectaient les décisions. La situation a nécessité, à très court terme, des changements d'habitude et d'organisation qu'il aurait été difficile d'imaginer auparavant. Comme de nombreux commentateurs l'ont souligné, la période pouvait constituer une sorte de préambule dans la perspective des changements globaux annoncés à plus long terme (changement climatique, bouleversement des écosystèmes).


En outre, la crise énergétique, déjà bien présente à l'été 2021 et amplifiée par le conflit en Ukraine, a poussé la hausse des prix et le stress de la pénurie bien au-delà de ce que les modélisations s'efforçaient d'anticiper jusqu'à présent.

Dans ce contexte, la collectivité châteleraudaise bénéficiait de son expérience acquise (Cit'ergie, PCET, projet alimentaire territorial, service commun de la transition énergétique, programme de recherches sur l'adaptation au changement climatique) pour ajuster et renforcer sa politique de transition territoriale. A la faveur d'une réorganisation générale des services, la collectivité a souhaité que la responsabilité de la transition écologique soit exercée par tous les services au lieu d'être prise en charge par un service dédié (service développement durable). Une direction des stratégies environnementales et territoriales a été créée. Elle pilote le PCAET mais n'a pas vocation à s'impliquer au plan opérationnel. Elle doit superviser le traitement des enjeux énergie climat dans l'ensemble du fonctionnement de la collectivité.

 Il est sans doute trop tôt pour mesurer la pertinence de cette rupture organisationnelle. A première lecture, l'organigramme ne laisse pas apparaître une préoccupation claire pour le changement climatique. La présente évaluation complétera cette première indication par d'autres éléments de réflexion.

1-2. Objectif : Impliquer l'ensemble des communes dans la dynamique de transition énergétique. Assurer la cohérence entre le projet de territoire et le plan climat.


Le projet de territoire, dont la version initiale datait de 2018, a été mis à jour après les élections municipales de 2020. Les élus et les services ont participé à ce travail. Le document met en avant dix politiques prioritaires. La deuxième est consacrée à l'adaptation au changement climatique, avec pour sous-titre « Promouvoir la transition énergétique et écologique ». Quelques actions emblématiques du PCAET sont mentionnées. Les enjeux de la transition écologique apparaissent dans d'autres politiques prioritaires : alimentation et circuits courts dans la relance et l'animation économique ; mobilités cyclables et décarbonation des motorisations dans l'accompagnement des mobilités ; santé environnementale dans l'animation d'un projet de santé partagé. En revanche, la présence de ces enjeux est beaucoup plus discrète dans les politiques qui concernent le numérique, le logement, mais aussi le développement économique.

 A la suite des élections de 2020, de nouvelles instances ont été installées. Une commission « transition climatique » a été créée. Elle couvre un grand nombre de compétences, du projet de territoire à l'habitat, en passant par la mobilité, les déchets, le cadre de vie. Elle se réunit tous les trois mois. Toutes les communes sont représentées. La participation des élus est régulière, entre 20 et 30 personnes. L'organisation adoptée prévoit toujours, en première partie, un temps de parole réservé aux communes, pour présentation de projets qui contribuent au PCAET (rénovation énergétique d'un bâtiment, plantation de haies, projet de centrale solaire...).

Les élus des communes ont été actifs dans plusieurs dispositifs :

- 6 élus des communes sont membres de l'équipe projet Cit'ergie, qui s'est consacrée en 2021-2022 à la rédaction d'un schéma directeur de la production d'énergie locale ; la concertation proposée à ce sujet a donné lieu à trois ateliers d'avril 2022 à juin 2022 – Fresque du climat, Destination TEPOS, un atelier sur le mix énergétique local – auxquels ont participé une trentaine de personnes à chaque fois.


La promotion du vélo à l'échelle du territoire communautaire a bénéficié de la contribution de nombreux élus des communes. Chaque commune peut compter sur un référent mobilité en lien avec le service mobilité de Grand Châtelleraud. Une vingtaine d'élus sont présents à chaque réunion portant sur le plan vélo communautaire. A la faveur du dispositif Petites Villes de Demain, la question de la mobilité cyclable a pu être mise au cœur des perspectives d'aménagement des centres bourgs.

 Parallèlement, le service commun de la transition énergétique est exsangue après deux ans de réorganisation. Ce service a été le moyen d'impliquer les élus des communes dans l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine public et a proposé, par exemple, en octobre 2020, les premières formations sur le décret tertiaire (réglementation thermique pour les bâtiments du secteur tertiaire, y compris les bâtiments publics).

1-3. Objectif : Continuer à miser sur les compétences au sein des services de l'agglomération pour la mise en oeuvre d'une politique énergie climat territoriale. Optimiser les ressources par souci d'économie sans renoncer aux expérimentations nécessaires pour intégrer la transition énergétique et écologique dans les projets de la collectivité.

Dans la continuité de l'élaboration du PCAET de 2017 à 2019, la présente évaluation « à mi-parcours » est faite en interne, par le directeur des stratégies, anciennement responsable du service développement durable. Au plan quantitatif, cette évaluation s'appuie sur une actualisation de l'inventaire énergie climat réalisé par l'AREC, sur la base de données de 2019.

Elle intervient surtout, comme cela a été dit, dans un contexte de réorganisation des services. En trois ans, des changements importants ont affecté la manière dont la collectivité traite les enjeux énergie climat à travers les différentes politiques territoriales qu'elle mène mais également à travers la gestion du personnel ou l'exploitation de son patrimoine. La période qui s'ouvre pose une question théorique essentielle mais difficile à trancher : quelle est l'organisation appropriée aux changements globaux que nous constatons actuellement et comment juger du fonctionnement d'une organisation par rapport aux évolutions de son environnement ?

 Les réponses à ces questions ne peuvent pas se résumer à la lecture d'indicateurs, quand bien même certains d'entre eux peuvent présenter un intérêt (évolution des consommations, budget climat, par ex.). La crise du Covid est sur ce point instructive. La collectivité a su réagir à une situation pandémique qui n'était pas explicitement anticipée. Quelles sont les ressources qu'elle a su mobiliser dans ce contexte ? La question mériterait une analyse poussée pour évaluer l'adaptabilité de la collectivité et du territoire aux événements climatiques à venir. Pour le moment, la collectivité ne s'est pas approprié le sujet.

2. Fonctions du plan climat

Dans cette deuxième partie, d'autres objectifs sont énoncés, en particulier pour la consommation et la production d'énergie.


2.1. Objectif : Communiquer régulièrement sur le fait que la politique énergie climat traite localement des enjeux qui sont planétaires. Maintenir une évaluation critique sur la pertinence de l'action publique en fonction de chaque enjeu et renforcer à cette fin le partenariat avec le monde de la recherche


La justification d'une politique énergie climat locale oscille entre la nécessité de rappeler que chacun doit se sentir responsable de l'avenir planétaire et le constat pragmatique que l'action cherche la plupart du temps ses motivations dans un environnement de proximité (la gestion de la poubelle, la facture d'électricité, la qualité de l'eau de la Vienne, les arrêts de bus, les entreprises du territoire, etc.)

Un des enjeux de la politique de transition écologique est de trouver les médiations (pédagogie,

information, savoir scientifique) entre les deux échelles. L'atelier de la Fresque du climat, organisé au mois d'avril 2022 pour les élus, a montré à la fois son intérêt et ses limites :

- utile pour renforcer quelques connaissances : malgré les informations diffusées régulièrement par les médias à propos du changement climatique, la connaissance des causes et des impacts n'est pas toujours très sûre ;
- mais peu probant lorsqu'il s'agit de passer à des préconisations pratiques : dans ce contexte bien particulier, les élus semblaient ne pas savoir ou avoir oublié que leur collectivité mène déjà un certain nombre d'actions, qui figurent d'ailleurs dans le plan climat.

 Ce constat souligne le manque de visibilité de la politique énergie climat locale. Il révèle également, à l'inverse, que l'action de la collectivité n'est pas suffisamment questionnée ni évaluée à l'aune des objectifs climatiques, alors qu'ils sont fixés par la loi. En pratiquant une telle évaluation, on éviterait la question telle qu'elle est posée à la fin de l'atelier La Fresque du climat : que faire (maintenant que nous savons) ? La question à poser serait plutôt la suivante : comment faire mieux ou différemment (puisque nous savons et que nous faisons déjà) ?

 Depuis le lancement en 2015 d'un programme de recherche sur l'adaptation au changement climatique, une des orientations stratégiques a été de développer les partenariats avec les chercheurs. Cette stratégie a l'avantage d'introduire la médiation du savoir universitaire, et de certains laboratoires, dans la définition des programmes de politique locale.

Quelques résultats significatifs ont été obtenus depuis 2018:

- partenariat avec le laboratoire Ruralités de l'Université de Poitiers pour un projet ALIMPROX, promotion des circuits courts de l'alimentation. Recrutement d'une doctorante comme chargée de mission pour le pilotage du Projet alimentaire territorial.
- partenariat avec le laboratoire Ecologie et biologie des interactions de l'Université de Poitiers pour un programme de recherche sur l'impact du changement climatique sur quelques espèces locales emblématiques. Ce partenariat a donné lieu à une thèse, financée par l'agglomération de Grand Châtelleraut et la DREAL. Une réunion publique a permis de partager les résultats avec le public (80 personnes), en novembre 2019. Une campagne de communication par affichage dans les rues de Châtelleraut a été lancée sur le thème : *Changement climatique, comment s'y adapter ?* Ce travail de recherche a conduit l'association GEREPI (gestionnaire de la réserve du Pinail) à constituer un observatoire des impacts du changement climatique sur le site de la réserve. La démarche collective s'est prolongée par un autre projet opérationnel : renforcer la continuité écologique le long des chemins ruraux (cartographie des chemins, recensement en fonction des critères de résilience, plantation de 4,5 km de haies).
- Grand Châtelleraut est membre de la chaire Biodiversité de l'Université de Poitiers.
- la création d'une chaire énergie est à l'étude, en coopération avec l'Université de Poitiers et la région Nouvelle Aquitaine.

2.2. Objectif : Mettre en évidence le modèle de développement du territoire inhérent à tout projet d'aménagement

Les démarches de transition écologique sont difficiles puisqu'elles touchent au modèle de développement qui sous-tend encore les représentations usuelles du territoire. L'introduction de l'objectif « Zéro artificialisation nette » en 2050 en apporte une nouvelle confirmation. Cet objectif, souhaitable au plan écologique, semble peu conciliable avec une dynamique de développement local, comme de nombreux élus l'ont fait savoir. On ne peut surmonter ce genre de contradiction qu'en faisant évoluer le modèle de développement qui est embarqué par les projets d'aménagement.



L'idée de « nature en ville » fait partie des moyens d'imaginer des projets d'aménagement sur la base d'un autre modèle de développement. Lauréate du programme Action cœur de ville, la commune de Châtelleraut en a profité pour engager une étude sur la fonction écologique des réservoirs de nature en ville. Cette étude a été l'occasion d'imaginer la renaturation de certains espaces imperméabilisés dans l'hyper centre. 4 ateliers ont mobilisé différents services de la collectivité. Les préconisations en sont restées à un niveau méthodologique.



Le même principe a commandé la réalisation d'un atlas communal de la trame verte et bleue dans le cadre du projet « renforcer la continuité écologique le long des chemins ruraux ». Sous la responsabilité de GEREPI, Vienne Nature et la LPO ont produit une cartographie des risques que l'aménagement du territoire fait peser sur la continuité écologique.

Le SMASP (Syndicat mixte d'aménagement du Seuil du Poitou), animateur du SCOT, a proposé à ses membres de travailler sur l'élaboration d'un guide d'accueil des centrales photovoltaïques au sol. La démarche rigoureuse et complète a permis d'articuler l'application des règles de l'urbanisme et les objectifs de production d'électricité photovoltaïque, définis dans le SRADDET et dans les plans climats des EPCI. Grand Châtelleraut a participé à cette réflexion collective en insistant pour que l'approche réglementaire ne minimise pas, incidemment, la question de l'approvisionnement énergétique local, dont la crise actuelle montre la dimension cruciale.

2.3. Objectif : Construire un tableau de bord des consommations d'énergie du territoire pour l'ensemble des secteurs et pour tous les types d'énergie. Continuer à accumuler des données chiffrées sur le potentiel d'énergie renouvelable et sur le stockage du carbone.

Pour économiser l'énergie, il faut commencer par savoir la compter. Cette règle de bon sens n'est pas si facile à appliquer. L'élaboration d'une comptabilité énergétique et climatique fiable est donc un objectif à part entière, comme l'indique le plan climat de Grand Châtelleraut.

La collectivité a pu une nouvelle fois compter sur le soutien de l'AREC pour actualiser l'inventaire énergie émissions gaz à effet de serre du territoire. Les données, par secteur d'activité, ont été reprises pour disposer d'une série entre et 2015 et 2019. A la livraison de l'inventaire actualisé, en avril 2022, un problème de comptabilité est immédiatement apparu. La consommation d'énergie totale avait apparemment baissé de 400 GWh entre 2018 (données 2015) et 2022 (données de 2019). Cette différence importante (14% en 4 ans) ne correspondait pas à une réduction effective des consommations d'énergie. Il s'est avéré que la différence était imputable exclusivement au secteur du déplacement et s'expliquait par un changement méthodologique.



En 2018, il aurait donc fallu retenir une consommation d'énergie totale de 2318 GWh comme référence pour l'année 2015 et non de 2741 GWh. La consommation estimée en 2019 étant de 2238 GWh, la baisse « réelle » recalculée, entre 2015 et 2019, est donc plutôt de 3,5 %. Comme les autres collectivités de la Nouvelle-Aquitaine, Grand Châtelleraut accède désormais aux données mises en ligne par l'AREC sur Terristory. Cet outil permet l'extraction de tableaux de bord en fonction des indicateurs qui intéressent plus précisément l'EPCI. Il faut cependant toujours rappeler que les principales informations, sauf pour la production d'énergie et pour les énergies de réseau, résultent d'une exploitation des données statistiques, avec les choix méthodologiques que cela présuppose.



Depuis l'adoption du plan climat, Grand Châtelleraut a pu bénéficier de quelques études fournies par ses partenaires :

- le potentiel méthanisable, issu à la fois des travaux de GRDF et de l'AREC
- le potentiel de bois énergie (AREC)
- le volume de biodéchets (GRDF, AREC, enquête menée par le service déchets de

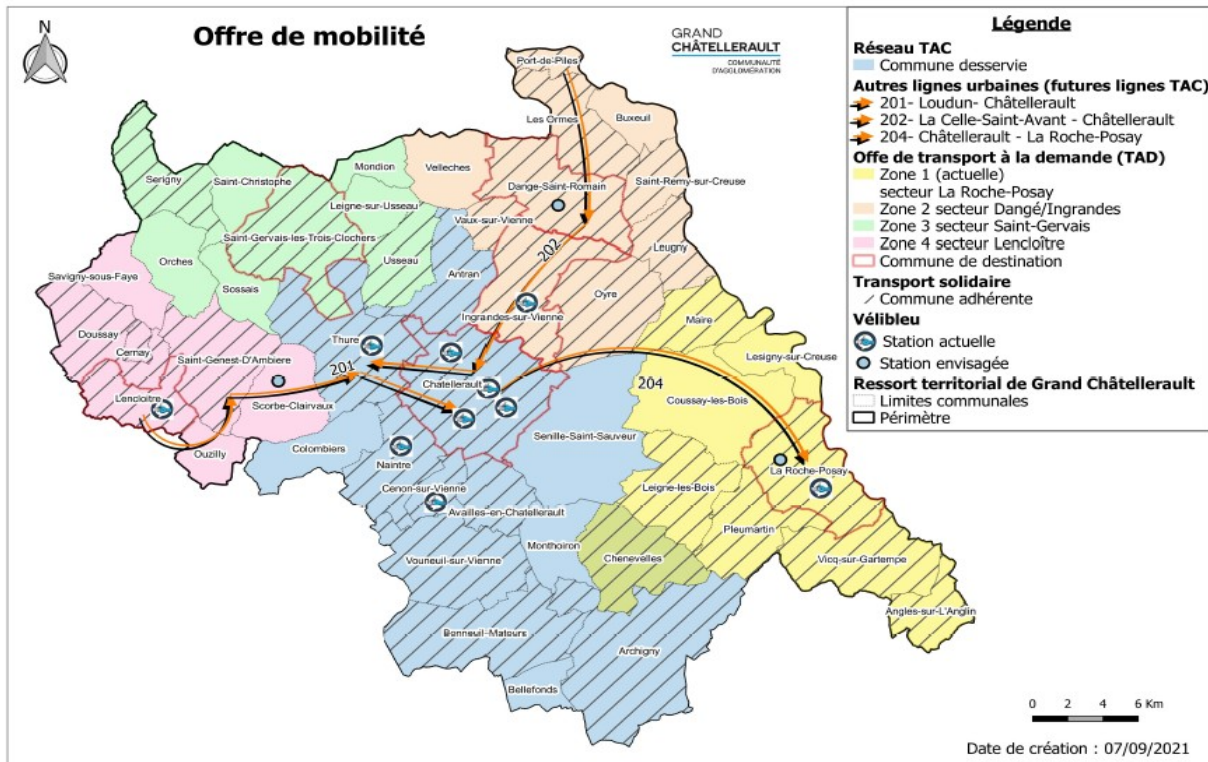
l'agglomération).

● Le secteur de la rénovation énergétique de l'habitat est particulièrement important. Les politiques publiques, aux niveaux national et régional, misent en effet sur les gains énergétiques à obtenir par la rénovation des logements, à la fois pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la combustion d'énergie fossile et pour réduire la facture énergétique des Français. Les dispositifs ne sont pas toujours lisibles par le public. Les systèmes d'aides changent trop fréquemment.

Depuis 2015, Grand Châtelleraut peut s'appuyer sur une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE), financée par la Région et l'ADEME. Conséquence positive de la réorganisation des services, la plateforme de rénovation a été intégrée au service Habitat en 2021. La création du service public de la performance énergétique de l'habitat exigeait la production annuelle de rapports d'activités à transmettre aux financeurs. Une comptabilité a donc immédiatement été instaurée. Elle a permis de souligner la réelle pertinence de ce service de proximité, dont Grand Châtelleraut a assuré le succès en accordant une aide spécifique (le Pass Eco) aux particuliers non éligibles aux aides de l'ANAH. Les demandes des particuliers ont été en constante augmentation. Ce suivi comptable a simultanément révélé l'écart impressionnant entre le nombre annuel de rénovations effectivement atteint avec les moyens actuels (entre 150 et 200 dossiers avec 2ETP et 200 000 euros au titre du Pass Eco – 143 dossiers au mois de septembre) et l'objectif du PCAET, estimé en 2018 à plus de 1000 logements rénovés/an, pour réduire de 16 % la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel. A noter que, pour être complète, cette comptabilité de la PTRE doit pouvoir estimer les gains énergétiques attendus pour chaque projet et devrait vérifier ces estimations une fois les travaux réalisés. Actuellement, la charge de travail des deux conseillers énergie en poste ne permet pas un suivi comptable optimal. Un résultat calculé à partir des fiches CEE correspondant aux travaux soutenus financièrement donne des gains estimés, pour 143 dossiers traités en 2022, à 8,2 GWh cumac – chiffre qui n'indique pas la réduction de consommation d'énergie attendue pour l'année 2023.

● Dans l'inventaire énergie climat réalisé en 2017 par l'AREC, le poste du déplacement était le plus important. Il le reste malgré la correction méthodologique apportée par l'AREC en 2022. Dans ce secteur, il est encore difficile de procéder à une évaluation qui indiquerait précisément l'évolution des parts modales, l'augmentation du nombre de véhicules électriques sur le territoire, la consommation de carburant. Cependant, les dernières années ont assurément été positives dans ce secteur des politiques publiques. L'offre de services s'est enrichie sur le territoire, comme le montre la carte ci-dessous.

Des solutions de mobilité sur l'ensemble du territoire



Sources : Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld, Cadastre, OpenStreetMap

Figure 8 : Les offres de mobilité sur le territoire châtelleraudais (source Service Mobilités, Grand Châtellerauld).

Par ailleurs, les incitations à l'usage du vélo s'amplifient grâce aux deux plans vélos, celui de la ville de Châtellerauld et celui de l'agglomération de Grand Châtellerauld.

Enfin, le passage progressif à des énergies moins carbonées se fait par l'augmentation du nombre de bornes de recharges électriques (1 borne de charge rapide Sorégies en plus à Châtellerauld et 16 bornes Tesla) et par la mise en service d'une station de Bio-GNC, destinée surtout aux véhicules lourds. 500 tonnes de Bio-GNC devraient être annuellement distribuées d'ici 2025. La collectivité a commencé, dès 2022, à investir dans deux bus GNV et dans deux bennes à ordures.

2.4. Objectif : Atteindre une réduction de la consommation d'énergie de 450 GWh d'ici 2024, soit 16% par rapport à 2012. Introduire par les études adéquates une prise en compte du potentiel de stockage du carbone.

Si on s'en tient au plan quantitatif, l'inventaire de l'AREC fournit les tendances suivantes pour le territoire. Les tendances indiquées concernent la période qui précède l'adoption du plan climat. La baisse de consommation d'énergie du secteur industriel est due à la réduction de l'activité. Dans les autres secteurs, pas d'évolution tendancielle nette.


Consommation d'énergie finale en GWh sur le territoire châtelleraudais

Nom	2015	2016	2017	2018	2019	Tendance 2015/2019
Consommation énergétique finale du secteur industrie	421	437	468	408	328	-22,2%
Consommation énergétique finale du secteur tertiaire	276	305	279	235	299	+8,5%
Consommation énergétique finale du secteur résidentiel	689	739	701	668	685	-0,5%
Consommation énergétique finale du secteur transport	846	857	850	834	836	-1,1%
Consommation énergétique finale du secteur agricole	87	86	94	83	89	+2,7%

Emissions de gaz à effet de serre en t eq CO2 sur le territoire châtelleraudais

La tendance générale de 2017 à 2019 est à la baisse, de 3,5 %. L'évolution est très différente selon les secteurs.

Nom	2015	2016	2017	2018	2019	Tendance 2015/2019
Emissions de GES totales du secteur tertiaire	47	49	46	41	47	-0,9%
Emissions de GES totales du secteur résidentiel	92	110	86	85	86	-6,4%
Emissions de GES totales du secteur industrie	60	58	64	58	48	-18,9%
Emissions de GES totales du secteur transport	267	271	268	262	262	-1,8%
Emissions de GES totales du secteur agricole	145	145	147	137	149	+2,3%
Emissions de GES totales du secteur déchet	53	56	76	50	50	-5,4%

 Doté de la compétence « coordination de la transition énergétique » sur le territoire, Grand Châtelleraut devrait suivre une trajectoire exemplaire pour les consommations d'énergie au sein de son propre patrimoine. Or, la consommation s'avère plutôt stable. La baisse provoquée en 2020 par la crise sanitaire a été exceptionnelle. Dans l'idéal, il faudrait qu'elle annonce une tendance régulière et sur le long terme.

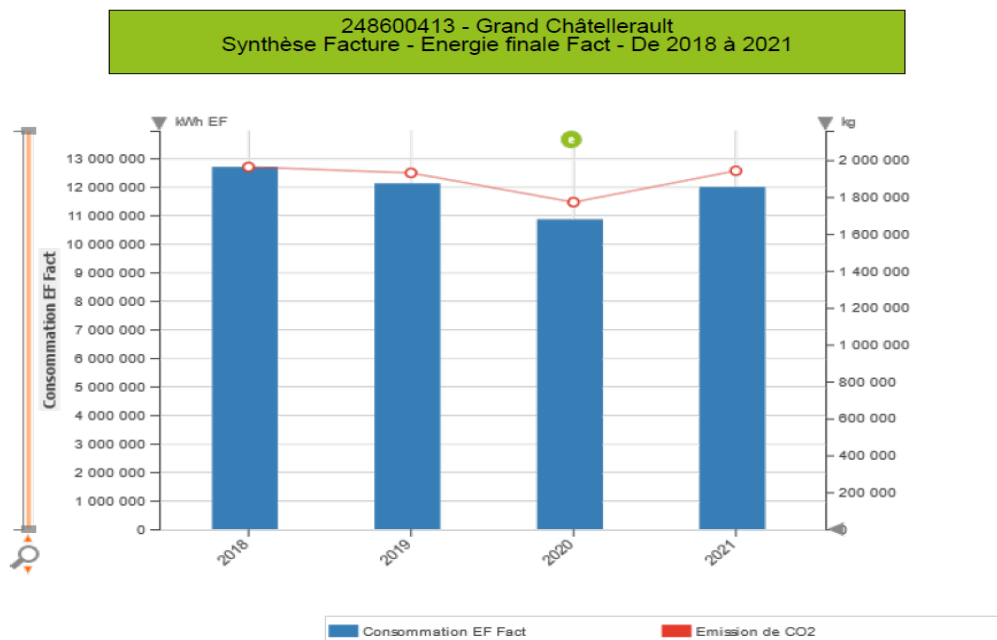


Figure 9 : Evolution de la consommation d'énergie finale et des émissions de CO2 dans les équipements de Grand-Châtelleraut de 2018 à 2021 (source service achats publics Grand Châtelleraut).

L'année 2020 est aussi un plancher pour la consommation d'eau. A noter cependant qu'une baisse significative de 10 000m³ (10%) est obtenue dès 2019. Pour la collectivité, un des enjeux serait, au minimum, de ne pas remonter au niveau de 2018.

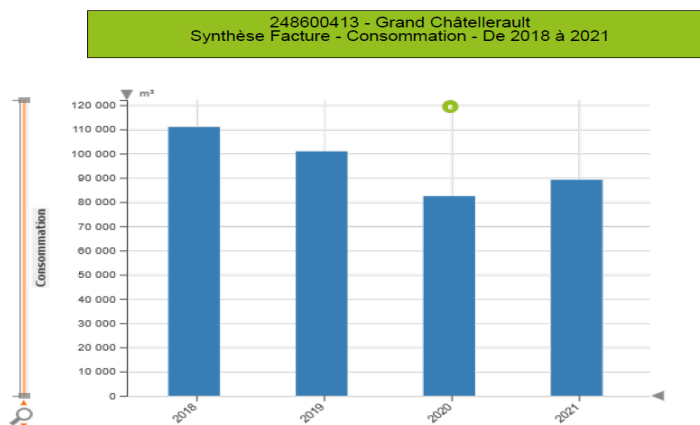


Figure 10 : Evolution de la consommation d'eau dans les équipements de Grand Châtelleraut entre 2018 et 2021 (source service achats publics Grand Châtelleraut).

2.5. Objectif : Soutenir l'augmentation de la production d'énergie renouvelable jusqu'à atteindre 360 à 400 GWh par an en 2024.

Le niveau de production d'énergie renouvelable sur le territoire était de 260 GWh en 2018, calculé sur la base des données de 2015. Après correction en 2022 de l'inventaire de l'AREC, la part d'énergie renouvelable s'élevait donc à 11 % de la consommation totale d'énergie finale. Cette proportion demeure faible à la fois par rapport au niveau régional et par rapport à l'objectif à atteindre (40 % en 2030).

● Jusqu'à 2015, l'essentiel de l'énergie renouvelable consommée localement est le bois-bûche (170 GWh). Depuis 2018, on constate une évolution plus qu'intéressante. Elle est due à la mise en service de centrales photovoltaïques au sol importantes (Dangé-Saint-Romain, Saint-Sauveur, Châtellerauld). Ces unités de production conservent une taille raisonnable et ne dépassent pas, pour le moment, les 13 MW. Elles ont permis de passer d'une production de 11 GWh/an à 48 GWh/an.

Un seul parc éolien était en service (Oyré-Senillé-Saint-Sauveur). Depuis 2021, un deuxième parc de 14 MW a été mis en service à Leigné-les-Bois. Malgré le rejet social que la filière éolienne suscite bien souvent, il faut admettre factuellement que la mise en service d'un parc de plusieurs machines modifie de manière conséquente le bilan énergétique du territoire. La production est passée de 25 GWh/an en 2019 à 55 GWh/an en 2021.

● Afin de nourrir la réflexion des élus autour d'un schéma directeur de la production d'énergie renouvelable locale, un atelier a été organisé le 22 juin 2022, dans la continuité de la Fresque du Climat et de Destination TEPOS. L'objectif était de comparer stratégiquement les filières et de positionner géographiquement les unités de production pour atteindre localement, en 2030, un volume d'énergie renouvelable de 400 GWh/an. L'exercice a donné des résultats tout à fait satisfaisants. En 2022, la production annuelle effective se situe autour de 360 GWh (+ 100 GWh par rapport à 2015). En ajoutant la production issue des projets identifiés, qui sortiront très certainement de terre d'ici 2030, on obtient une prévision de 469 GWh. Ce calcul se fait indépendamment de l'évolution de la consommation. A niveau constant, la part d'énergie renouvelable serait de 21 % (35 % électrique, 15 % thermique). En faisant l'hypothèse, beaucoup plus incertaine, d'une baisse de la consommation de 30 % d'ici 2030 (1566 GWh), la part d'énergie renouvelable locale dans la consommation d'énergie finale serait de 30 %.

Le territoire châtelleraudais est loin d'être submergé par des unités de production d'énergie renouvelable. C'est pourquoi il suscite encore l'intérêt de nombreux développeurs (éolien, photovoltaïque, méthanisation) qui en ont repéré le potentiel. Dans le plan climat, la collectivité exprime la nécessité de renforcer son positionnement dans le système énergétique local. En vertu de sa compétence « coordination de la transition énergétique », elle y parvient relativement bien. Elle est généralement associée en amont aux démarches des développeurs. Il est rare, même si cela arrive encore, que les entreprises prospectent sans prendre contact avec les services communautaires.

● Grand Châtellerauld ne se contente pas d'intervenir sur le maillon de la production. Grâce aux expérimentations qu'elle a menées depuis 2018 sur les circuits courts de l'approvisionnement électrique, la collectivité peut intégrer une production locale d'énergie dans ses marchés de fourniture. Il s'agit là d'un atout qu'elle fait valoir dans les échanges avec les développeurs et qui constitue une première étape vers la constitution de communautés d'énergie locales.

● Quelques bémols affectent cette dynamique. Faute de moyens humains, la rédaction du schéma directeur de la production d'énergie renouvelable locale, lancée en avril 2019 et reprise

en juillet 2021, après les élections et la crise du COVID, est de nouveau suspendue. Cet outil sera toutefois indispensable pour construire une stratégie territoriale avec le soutien des communes. Même cause, même effet : le contrat de développement des énergies renouvelables thermiques engagé avec l'ADEME (bois, géothermie, solaire thermique) a connu un coup d'arrêt fin 2021. La prospection avait pourtant identifié plusieurs maîtres d'ouvrages privés (Valéo, Fenwick) mais aussi publics (communes de Dangé-Saint-Romain, de Vouneuil, de Lencloître pour des réseaux de chaleur). L'objectif de ce contrat est de dégager une production de 8 GWh/an d'ici 2026.

● En dehors de ce contrat dédié aux projets de moyenne importance, il faut noter la reprise d'un projet déjà ancien dans le quartier d'Ozon de Châtellerauld. Le prix exorbitant du gaz a redonné de l'intérêt à la construction d'une chaufferie bois par la Société publique locale Châtellerauld Energies. La chaufferie bois, qui approvisionnera le réseau de chaleur Ozon Sud (Lycée Branly, Habitat de la Vienne, école Lavoisier) devrait être mise en service pour la saison de chauffe 2023-2024.

3. Composer un territoire pour une transition écologique

Dans cette partie du plan climat, la transition écologique est présentée comme la composition d'un territoire sur lequel peuvent coexister une multitude d'êtres différents. Plutôt que de soumettre le territoire, comme entité administrative, sociale, économique, à un objectif de changement (neutralité carbone, autonomie alimentaire, zéro artificialisation, par exemple) qui se situe au bout d'une trajectoire abstraite, on considère que la transition sera possible si le territoire est lui-même construit comme un projet en commun. Pas de transition écologique sans transition sociale. Il s'agit donc de savoir de quoi il convient de tenir compte et selon quelles modalités on peut y parvenir, pour que cette composition prenne une consistance durable.

3.1. Objectif : *Enrichir la comptabilité énergie climat pour faire du territoire châtelleraudais un projet à construire écologiquement.*

Les politiques publiques énergie climat s'arrêtent souvent à une comptabilité aride de l'énergie consommée, de l'énergie produite et du carbone émis ou stocké. La transition écologique doit prendre en compte bien d'autres êtres auxquels il convient de prêter attention. La sécheresse de l'année 2022 oblige ainsi à compter l'eau avec une tout autre attention.

● Plusieurs travaux ont contribué à cette nouvelle comptabilité écologique qui est aussi une façon de découvrir son territoire :

- GEREPI a réalisé un état des lieux des chemins ruraux du territoire en tenant compte des critères de la biodiversité (continuité écologique) mais aussi de la résilience territoriale (climat, eau).
- GEREPI a également créé un observatoire des impacts du changement climatique sur la biodiversité. Cet observatoire situé sur la réserve naturelle du Pinail fournit les données suivantes :
 - température, pluviométrie, marnage, oxygène, nutriments, polluants, etc.
- Vienne Nature et la LPO ont réalisé à l'échelle communale un atlas des trames verte et bleue en signalant les points de rupture possible dans la continuité écologique.
- Grand Châtellerauld a financé, par l'intermédiaire de la fondation de l'Université et de la chaire biodiversité, un « coup de pouce » recherche sur la valeur organique des digestats issus d'unité de méthanisation. Ces travaux devraient très prochainement trouver une application sur le territoire.
- en bénéficiant du travail du SMASP, Grand Châtellerauld va pouvoir compter sur un recensement des friches, industrielles et agricoles. Ce travail prend tout son intérêt dans la perspective du ZAN (zéro artificialisation nette).



En revanche la comptabilité du carbone demeure balbutiante sur le territoire. Malgré le déploiement d'un dispositif de bio-indicateurs (lichens), les données sur la qualité de l'air sont également insuffisantes. Les données, polluant par polluant, sont issues des modélisations d'ATMO. Aucune campagne de mesures in situ n'est programmée. Seules les réflexions sur la smart City ont conduit récemment à installer une station météo, avec des capteurs de pollution. Ce premier point de comptage permettra de juger de l'intérêt d'une couverture plus large et plus systématique.

3.2. Objectif : Valoriser et coordonner le travail des différents acteurs mobilisés autour des objets communs : eau, alimentation, air, biodiversité.



L'exemple de l'eau révèle de manière caractéristique un décalage important entre l'impératif d'une gestion rigoureuse partagée et la pertinence des structures de gouvernance. Le périmètre administratif de Grand Châtelleraut chevauche plusieurs bassins versants. Alors que les modélisations du régime climatique local montrent que la disponibilité de la ressource sera de plus en plus difficile à assurer dans les années à venir, Grand Châtelleraut n'a pas fixé sa feuille de route d'adaptation et se fie pour cet enjeu à d'autres structures, comme l'EPTB et les syndicats de rivière.

L'animation territoriale donne lieu malgré tout à des résultats qui doivent être mis en avant :

- labellisation RAMSAR de la zone du Pinail en novembre 2021
- étude sur le ruissellement à l'échelle de la réserve naturelle du Pinail en 2022.

3.3. Objectif : Assurer la durabilité de la politique de transition écologique en misant sur l'éducation et sur la création d'une gouvernance susceptible de questionner la mise en œuvre du plan climat air.



La collectivité a compris la nécessité de relayer auprès de différents publics une information au sujet des enjeux locaux de la transition écologique. Plusieurs réunions ont eu lieu avec la contribution d'associations et de structures éducatives (Collège Georges Sand, maisons de quartier). Un programme de formation des formateurs a été amorcé avec le soutien du CPIE Seuil du Poitou et des Petits débrouillards. Le départ en retraite de la responsable des politiques éducatives de la collectivité a mis un coup d'arrêt à cette dynamique.

Le document « Orientations stratégiques » du Plan climat annonce une coopération avec le conseil de développement pour améliorer la gouvernance de la transition écologique. Ce travail a été engagé en 2019 et 2020 (1 présentation de la politique énergie climat en plénière, 1 réunion avec la commission développement durable). Le renouvellement du conseil de développement, suite aux élections municipales de 2020, a obligé à repartir sur de nouvelles bases. Une présentation de la politique énergie climat a eu lieu en plénière au mois d'octobre 2022.

La création d'un conseil alimentaire local reste inscrite dans le projet alimentaire territorial. Il reste à savoir si cet objectif sera maintenu dans la stratégie qui ressortira des phases de concertation programmées en 2023.

III. Evaluation des actions programmées

L'avancement des actions inscrites dans le plan en 2018 est évalué selon trois niveaux : réalisé, avancement encore incertain, projet abandonné.

Le plan n'étant pas figé, l'évaluation recense également les initiatives survenues depuis 2018.

*Direction des stratégies environnementales et territoriales
Novembre 2022*

Toutes ces informations se trouvent dans le tableau « plan d'action » en annexe.

IV. Energie et climat dans la politique et le fonctionnement des collectivités châtelleraudaises

1. PPI et budget climat

🙄 Depuis 2019, la communauté d'agglomération intègre dans son rapport sur le développement durable une évaluation « climat » de son budget d'investissement. Le barème d'évaluation reste simple mais permet d'associer une empreinte climatique aux choix d'investissement de la collectivité.

Bien que l'intérêt de l'approche soit souligné, elle n'a pas encore donné lieu à une réelle stratégie pour construire la programmation pluriannuelle de l'investissement. En 2022, le niveau des ressources budgétaires et le poids de la facture énergétique ont de toute façon conduit à réduire drastiquement le montant des investissements.

Globalement, la collectivité n'a pas profité de la réorganisation des services pour instaurer une véritable comptabilité environnementale. Il reste donc difficile d'associer aux investissements, de manière assurée, une évolution positive de l'empreinte climatique de la collectivité.

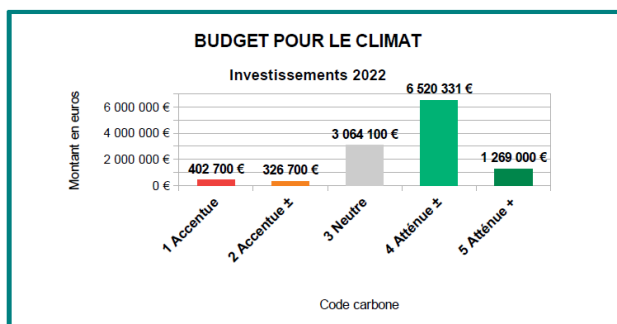


Figure 11 : Evaluation « volontariste » de l'empreinte climatique des propositions d'investissements de 2022 (source Direction des stratégies environnementales et territoriales de Grand Châtellerault).

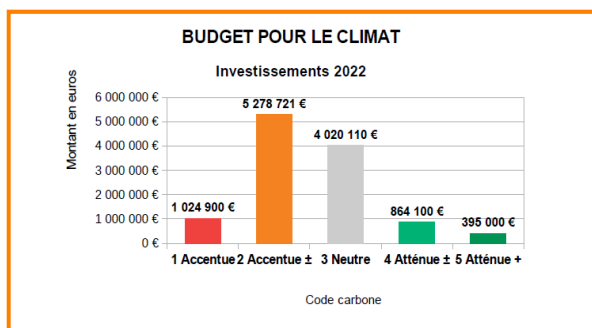


Figure 12 : Evaluation « basse » de l'empreinte climatique des propositions d'investissements de 2022 (source Direction des stratégies environnementales et territoriales de Grand Châtellerault).

2. Vie institutionnelle

Le fonctionnement de la collectivité est scandé par les réunions des instances statutaires. Les élus siègent au conseil communautaire, au bureau communautaire, en réunion de travail du bureau, en conférence des maires, ou dans les quatre commissions (finances, développement social et citoyen, transition économique). L'analyse des thèmes abordés dans les délibérations ou à l'occasion des différents moments d'information permet de se faire une idée de la place qui est accordée aux préoccupations de la transition écologique dans la vie institutionnelle de la collectivité.

Les chiffres doivent être pondérés par les deux remarques suivantes : le fonctionnement de la collectivité exige un grand nombre de décisions qui n'ont pas vocation à dépasser le niveau purement réglementaire ou opérationnel (tarification, convention, marchés, demande de subvention...) ; ce qui veut dire, à l'inverse, que les enjeux de la transition écologique sont souvent abordés par le biais de décisions qui contribuent simplement au fonctionnement de la collectivité (rapport d'activité, convention, tarification, organisation de la collecte des déchets, désignation des membres dans les syndicats, etc.).

L'analyse porte sur la période de 2018 au premier semestre de 2022. Les chiffres souffrent d'une incertitude qui est due, en particulier pour les réunions de travail du bureau ou de la conférence des maires, à la redondance de certains points mentionnés dans les documents préparatoires.

2.1. Conseil communautaire

Pour 364 délibérations	
Transports/ Mobilité	38 (budgets annexes)
Rénovation énergétique	2
Projet de territoire	2
Déchets, biodéchets	37 (rapports d'activité, budgets, tarification)
Eau – GEMAPI, eau pluviale,	19 (désignation délégués, statuts syndicats)
Développement durable	2 (rapports)
Habitat	6 (PLH, OPAH)
Energie - Climat	2 (PCAET)

2.2. Bureau communautaire

Pour 753 délibérations		
Mobilité / transports	11	
Rénovation énergétique	5	Pass Eco, service commun
Télétravail	3	
Déchets, biodéchets	18	Marchés, règlements collecte,

		PLPDMA
Eau – GEMAPI, eau pluviale, syndicats	1	
Education environnement	7	
Alimentation, agriculture	3	
Energie - Climat	8	
Santé	2	

2.3. Conférence des maires

La conférence des maires se tient quatre fois dans l'année.

Sur l'ensemble des 58 thèmes abordés entre 2019 et 2022, 14 concernent directement la transition écologique (énergie, climat, biodiversité, alimentation), soit un ratio de 24 %

2.4. Réunion de travail du bureau communautaire

Lors de ces séances, qui précèdent en général le bureau communautaire, des informations sont communiquées aux élus du bureau, soit par les services de Grand Châtellerault, soit par des intervenants extérieurs.

Entre 2018 et 2022, sur les 131 thèmes abordés lors de ces séances, 41 concernaient la transition écologique (eau, biodiversité, mobilité, climat, déchets, énergie), soit un ratio de 31 %.


2.5. Commission transition climatique

La commission se réunit depuis le 13 janvier 2021, quatre fois par an. Le déroulé prévoit un temps consacré aux contributions des communes (La parole aux communes). La commission a abordé la plupart des thèmes d'une politique de transition écologique : projet de centrale photovoltaïque, mobilité, énergie renouvelable thermique, documents cadres (CRTE, schéma directeur de l'énergie renouvelable locale, plan de prévention des déchets), déchets (dépôts sauvages), biodiversité, qualité de l'air. Le thème de l'eau n'a pas encore été traité.

3. Politiques contractuelles

Grand Châtellerault est lié à l'État et aux autres collectivités (Région, Département mais aussi communes membres) par des contrats pluriannuels qui visent à planifier et à financer les politiques publiques locales. Les projets mis en œuvre dans ces différents cadres institutionnels résultent d'arbitrages qui font une place plus ou moins grande aux préoccupations de la transition écologique.

3.1 Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

 Le 12 juillet 2021, la collectivité a signé avec l'État un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Le document, articulé de manière cohérente avec le projet de territoire, fait apparaître 7 enjeux :

- un avenir local en commun pour fédérer les volontés, les intelligences et les imaginaires (identité

territoriale, projet de territoire partagé, transition acceptée)

- la mobilité du monde d'après
- une économie décarbonée
- un parc immobilier performant
- des modes de consommation différents
- la santé dans son contexte environnemental
- les fonctionnalités écologiques du territoire.

Le CRTE n'est pas à proprement parler un dispositif de financement. Il aiguille les financements de droit commun (DSIL, DETR) vers des projets jugés prioritaires au regard de la transition écologique et de la cohésions sociale.

La première convention de financement a très nettement privilégié les projets de rénovation énergétique dans les communes. 23 dossiers ont été retenus pour un montant total de 3 404 000€, répartis de la façon suivante : 19 dossiers pour la rénovation énergétique (2 892 000€), 3 projets pour la mobilité du monde d'après (349 000€) et 1 projet pour la santé environnementale (162 000€). A noter que le suivi des dossiers est essentiellement financier. Les projets de rénovation ne sont pas associés à des gains énergétiques ni à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre.



3.2 Contrat régional (2018-2021)

Parallèlement au lancement du plan climat, Grand Châtelleraut a contractualisé avec la région Nouvelle-Aquitaine sur une période de trois ans pour le financement de projets à enjeux territoriaux. L'accent de ce contrat est surtout placé sur une approche économique, sociale et touristique. Sur les 35 actions identifiées, 8 contribuent aux objectifs du plan climat (soit 22%) : 6 dans le secteur de l'alimentation, 2 dans le secteur de la mobilité.



3.3 Contrat départemental (2017-2021)

Grand Châtelleraut peut également compter sur les financements du département de la Vienne dans le cadre d'un contrat de territoire. Le contrat 2017-2021 couvre une liste de 32 actions. Elle a été modifiée par avenant jusqu'au mois de novembre 2021. Onze actions (34%) peuvent être associées à des objectifs du plan climat. Les plus emblématiques relèvent de la mobilité (bus GNV), de la rénovation énergétique des bâtiments (réhabilitation de 9 logements) et de la gestion des eaux pluviales.

3.4 Le fonds de concours



Grand Châtelleraut s'est doté d'un fonds de concours à destination des communes membres. Un premier règlement d'attribution 2018-2020 établissait un fonds de concours dédié à la transition énergétique (rénovation du patrimoine public). L'attribution était du ressort des Conseillers en énergie partagés, au sein du service commun, et reposait sur des critères techniques rigoureux. 329 000 € ont ainsi été attribués, de 2018 à 2022, pour des projets d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments municipaux.

Le nouveau règlement du fonds de concours, adopté en 2021 puis renouvelé en 2022, a supprimé le fonds de concours spécifique « transition énergétique ». Ce dernier n'a pas été utilisé comme levier pour une application du décret tertiaire. La transition écologique est cependant un des axes retenus pour sélectionner les projets des communes.

Le bilan de cette nouvelle version, pour 2021, est le suivant :

- sur 42 projets proposés, 17 sont liés à l'axe 6 (transition écologique), soit 40 %;

- cumulés, ces 17 fonds concours accordés représentent 168 336€ sur 424 164€ attribués en totalité, soit 39 % ;
- le montant total des travaux issus de ces 17 projets s'élève à 1 994 642€ HT ; la part du fonds de concours est de 8,4 % et s'ajoute aux subventions obtenues par les communes (DSIL, DETR).

3.5 Programme LEADER Nord Vienne (2016-2022)

Une partie des communes de l'agglomération de Grand Châtellerault était couverte par le programme LEADER Nord-Vienne entre 2016 et 2022. Ce financement a permis de soutenir des projets locaux (publics et privés) qui ont contribué à la dynamique de la transition énergétique. Sur 50 projets financés, 6 (12%) peuvent être associés à la transition énergétique, économique et numérique ou encore à l'adaptation au changement climatique (éco défis, ingénierie habitat durable, réhabilitation du patrimoine des communes) ; 11 ont contribué à la valorisation des produits locaux et des savoir-faire gastronomiques (atelier de découpe, conversion bâtiment ancien Saint-Sauveur, huilerie Dana, Meunerie Thuré, Soutien au CIVAM, à Cultivons la biodiversité, sentier du Pinail).

4. Subventions

4.1 Subventions versées



Grand Châtellerault accorde chaque année des subventions à des associations. Entre 2018 et 2021, le montant total accordé s'élève à 7,8 M €. Sur cette somme, 2,2 % sont attribués à des associations environnementales, chiffre qui doit être mis en regard d'autres secteurs bénéficiaires :

- sports : 8,4 %
- animation culturelle : 18,8 %
- économie sociale et solidaire : 28,7 %.

Cette ventilation des fonds publics en direction du secteur associatif est à l'image des préoccupations sociales actuelles. Au regard des évolutions environnementales qui affecteront la vie sociale dans un avenir proche, il semble nécessaire de réévaluer le rôle que les associations environnementales peuvent jouer dans la transition écologique locale.

4.2 Subventions perçues



Lauréat d'appels à projets sur les thématiques de la transition écologique, Grand Châtellerault reçoit par ailleurs des subventions pour financer certaines actions. Depuis 2018, les recettes par secteur sont les suivantes :

Energie renouvelable	50 000€ (Région)
Economie circulaire/ ecologie industrielle et territoriale	159 000€ (ADEME)
Rénovation énergétique	303 000€ (Région, CEE)
Alimentation	22 000 (DRAAF)
Biodiversité	39 456 (Région)
Mobilité	xxxx

5. Communication de la collectivité

Grand Châtelleraut publie trois fois par an le magazine *Talents* à destination du public. Ce support permet de communiquer à la fois sur les actions de la collectivité et sur les initiatives des entreprises, des associations ou des particuliers.

Une rubrique « Transition écologique » revient régulièrement. D'autres rubriques (Economie ou cadre de vie, par exemple) peuvent contenir des informations sur des projets ou des pratiques en rapport avec les enjeux écologiques. L'information demeure cependant ponctuelle, à propos de tel ou tel projet, et ne fait pas état des impacts climatiques, ni des perspectives à prendre en compte dans les politiques publiques. Le plan climat est cependant mentionné dans la publication destinée au grand public : *Grand Châtelleraut, l'espace d'une vie*.

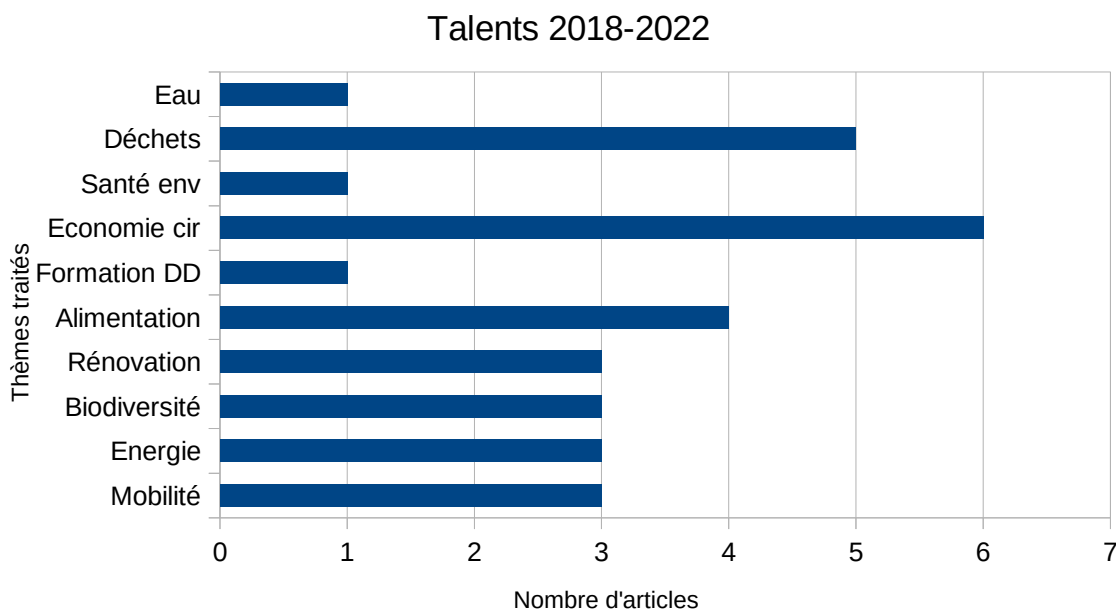


Figure 13 : Information sur le plan climat air énergie territorial dans la plaquette « Grand Châtelleraut, l'espace d'une vie. » (source Direction de la communication de Grand Châtelleraut).

V. Les contributions de la société civile à la politique énergie climat de Grand Châtelleraut

En 2018, la collectivité pouvait attester de la mobilisation d'un certain nombre d'acteurs locaux au sein de réseaux qui participaient à la mise en œuvre de la transition écologique. La contribution de la société civile, à travers ces organisations informelles, a diversement évolué comme on peut le constater. Pour compléter ce bilan, une enquête a été menée auprès de publics cibles (élus, associations, entreprises) afin de mesurer la visibilité de la politique énergie climat de Grand Châtelleraut.

1. Evaluation des réseaux actifs



1.1 Le réseau des acteurs de la rénovation énergétique

Organisé en 2015, pour accompagner la création de la plateforme de rénovation énergétique, le réseau des acteurs de la rénovation énergétique a regroupé des professionnels du bâtiment, des énergéticiens, des financeurs, et des acteurs sociaux. Il s'est réuni tous les six mois jusqu'à la fin 2019. Le Covid n'a évidemment pas favorisé la poursuite de ces réunions fructueuses. Mais d'autres facteurs ont joué. L'équipe de la plateforme de la rénovation (2 postes à partir de 2021 au lieu de 2,5) ne dispose pas des moyens humains suffisants pour continuer à animer le réseau tout en répondant aux demandes des particuliers. Enfin, si le transfert de la plateforme de la rénovation énergétique du service Développement durable au service Habitat se justifiait pleinement au moment de la réorganisation des services, il s'est peut-être aussi soldé par la perte de l'approche territoriale inhérente à toute stratégie énergie climat.



1.2 Le réseau de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle et territoriale

Après plus d'une année d'écologie industrielle et territoriale, Grand Châtelleraut est en mesure de présenter un premier bilan. L'enjeu de l'écologie industrielle est de développer des coopérations entre entreprises avec pour souci de réduire l'empreinte écologique (réduction ou valorisation des déchets, optimisation des déplacements, mutualisation des moyens). L'impulsion de la collectivité a ainsi suscité des synergies entre Thalès et Essaimons, entre Auchan et le chenil Saint-Genest. La collectivité anime aussi désormais un réseau des référents HSE (Hygiène, sécurité, environnement) dans différentes entreprises du territoire. Par leurs compétences internes et par la mutualisation de leurs ressources, les entreprises ont les moyens de contribuer à la politique de transition écologique de la collectivité.

Ce processus demande du temps avant de se concrétiser dans une organisation territoriale autonome par rapport à la collectivité et dans des projets de plus grande envergure.



Figure 14 : Extrait du bilan de la mission Ecologie industrielle et territoriale de 2022 (source Direction des stratégies environnementales et territoriales de Grand Châtelleraut)

1.3. Alimentation

Un des déclencheurs du projet alimentaire territorial de Grand Châtelleraut est le forum organisé en avril 2018 par les services déchets et développement économique, avec le soutien du CIVAM, du CPIE Seuil du Poitou et de l'IFREE.

Pour préparer le dossier de candidature du Projet alimentaire territorial, des entretiens ont été menés avec des acteurs du territoire (exploitants agricoles, artisans, distributeurs, métiers de bouche). 17 ont répondu favorablement à la sollicitation.

Les contraintes sanitaires en vigueur en 2020 ont empêché les réunions de bassin prévues pour impliquer les acteurs locaux dans l'élaboration du projet alimentaire territorial. Aux réunions en présentiel, Grand Châtelleraut a substitué une enquête en ligne auprès de 200 destinataires. Le questionnaire diffusé était censé accompagner la lecture du diagnostic réalisé. La démarche s'est révélée trop ambitieuse. Peu de réponses complètes ont pu être exploitées (une trentaine).

La pratique de la concertation n'en demeure pas moins un fil conducteur dans la mise en œuvre du projet alimentaire territorial. La restitution d'une étude sur les restaurations collectives a ainsi donné lieu le 14 septembre 2022 à un moment d'implication participative autour de plusieurs questionnements : gaspillage alimentaire, qu'est-ce que le local, les produits bio.

1.4. Biodiversité et adaptation au changement climatique

Le programme de recherche sur l'adaptation au changement climatique, mené entre 2015 et 2019 au sein de la réserve naturelle du Pinail, a été suivi collectivement au sein du même comité par les associations GEREPI, CPIE Seuil du Poitou, CIVAM, par les laboratoires de l'Université de Poitiers Ruralités et EBI (Ecologie et biologie des interactions) ainsi que par les services de Grand Châtelleraut. Grand Châtelleraut a pu retrouver une telle dynamique collective en tant que membre de la chaire Biodiversité animée par le laboratoire EBI.

Ce travail collectif s'est poursuivi au plan opérationnel par un programme (2020-2022) de plantation de haies dans dix communes du territoire châtelleraudais. GEREPI, maître d'œuvre de

l'opération, a assisté les communes lors des concertations avec les riverains. Une réunion publique a été organisée sur ce thème le 24 mars 2022 à Dangé-Saint-Romain. La chambre d'agriculture de la Vienne et le CIVAM ont participé à l'événement.

1.5. Un nouveau réseau pour la promotion du vélo

La politique de soutien à la pratique du vélo a largement sollicité le public. Une enquête sur les pratiques cyclables à Châtellerauld a recueilli 500 réponses en 2021. La concertation s'est poursuivie par un atelier dynamique sur la carte de Gulliver. 150 personnes ont participé. La démarche collective a permis de localiser les « points de circulation » jugés délicats par les usagers.

Les plans vélo, à Châtellerauld et à l'échelle de Grand Châtellerauld se traduisent par la constitution de comités d'usagers (70 personnes pour la commune de Châtellerauld). Les participants sont régulièrement informés au moyen d'une newsletter.

Rappelons que Grand Châtellerauld a de nouveau obtenu le label Territoire Vélo en 2021.

2. Enquête auprès de publics cibles

Afin de renforcer la dimension publique de la présente évaluation, une enquête a été menée auprès d'un certain nombre d'acteurs locaux : élus, conseil de développement, associations environnementales (CPIE Seuil du Poitou, Vienne Nature, LPO Vienne, Vienne AgroBio, Prom'Haies, Les petits débrouillards, CEN N-A (ex poitou-charentes), Colibris, Alternatiba, Greenpeace, Cultivons la Biodiversité, GEREPI), réseau d'entreprises.

Les 8 questions suivantes étaient posées. L'objectif était de mesurer la visibilité de la politique de transition écologique menée par la collectivité (questions 1, 2, 4, 6) et simultanément de souligner le rôle des représentations dans les jugements portés sur la transition écologique (questions 3, 5, 7, 8).

[Au 5 novembre 2022, 126 personnes, réparties comme suit, avaient répondu à l'enquête.](#)

Membre du conseil du conseil de développement	18
Élu d'une commune de Grand Châtellerauld	36
Élu du Conseil communautaire	9
Membre d'une association locale	43
Autre	37

[Les différentes réponses apparaissent en bleu sous chaque question.](#)

Le Plan climat énergie territorial de Grand Châtellerauld a été défini pour la période 2019-2024.

Quel bilan peut-on faire à mi-parcours ?

Grand Châtellerauld vous propose de donner votre avis !

1 - Savez-vous ce qu'est un plan climat air énergie territorial ?

*Direction des stratégies environnementales et territoriales
Novembre 2022*

- oui
 non

57 personnes ont répondu OUI (46,3%), 66 ont répondu NON (53,7%)

2 - Avez-vous pris connaissance du plan climat air énergie territorial adopté par Grand Châtelleraut en 2019 ?

- oui
 non

30 ont répondu OUI (24,4%), 93 ont répondu NON (75,6%)

A noter que le plan climat est en ligne sur le site de Grand Châtelleraut.

3 - Quelles actions vous semblent concrétiser au mieux une politique énergie climat locale ? (1 = Pas du tout ... 7 = Tout à fait)

	1	2	3	4	5	6	7
Eteindre l'éclairage public	0	2	12	11	12	27	55
Planter des haies	1	3	3	12	22	21	58
Proposer des vélos à la location	3	5	15	31	12	19	35
Mettre en service un parc éolien	14	18	9	20	18	16	25
Améliorer la performance énergétique des bâtiments	1	1	1	2	10	20	86
Gérer les espaces verts de manière différenciée	4	2	12	17	22	25	39
Mettre en service un parc photovoltaïque	11	5	7	15	21	22	39
Créer des zones naturelles protégées	6	2	6	15	25	16	50
Favoriser les circuits courts de l'alimentation	3	1	3	5	18	14	74
Limiter l'utilisation des équipements énergivores (piscines, gymnases)	11	12	13	25	26	16	17
Créer des moyens de stocker l'eau	13	9	7	14	15	21	39
Développer l'agriculture bio	5	8	10	13	18	15	50
Se chauffer au bois	6	9	13	36	28	15	10
Organiser un centre ville sans voitures	9	15	17	30	16	13	20
Limiter l'enfouissement des déchets ménagers	1	2	8	17	14	20	58

Le trio de tête des actions qui recueillent le maximum (7) est :

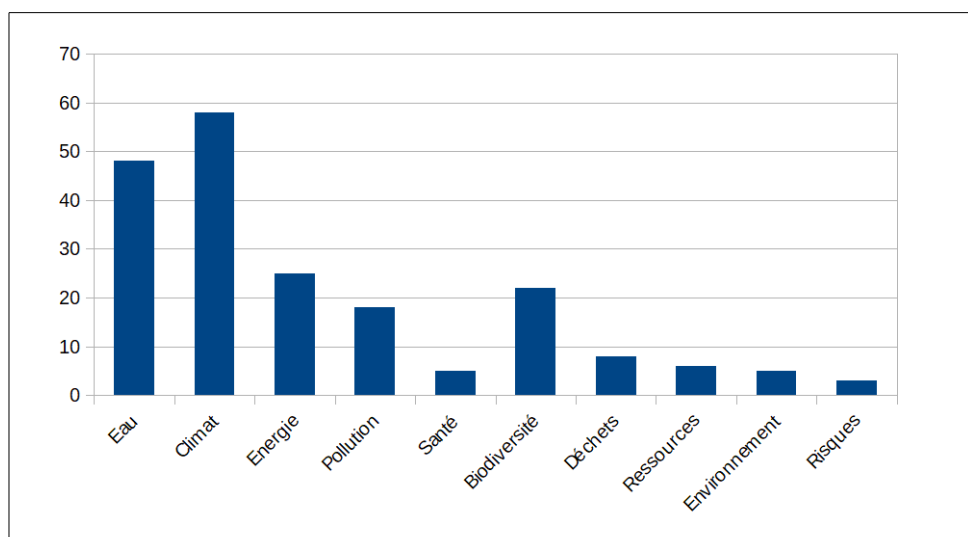
- améliorer la performance énergétique des bâtiments,
- favoriser les circuits courts de l'alimentation,
- planter des haies/limiter l'enfouissement des déchets ménagers.

4 - La politique énergie climat locale vous a-t-elle mené à modifier vos choix (façons de faire, idées) en ce qui concerne la transition écologique ?

- Oui, tout à fait
 Non, pas du tout
 Ne se prononce pas

Le OUI obtient 36 suffrages (29,3%), le NON obtient 40 suffrages (32,5%). 47 personnes ne se prononcent pas (38,2%)

5 - Quelles urgences environnementales vous semblent justifier une politique énergie climat locale ? Donnez 4 mots clés qui vous viennent à l'esprit.



Si on leur associe toutes les notions du même champ sémantique (réchauffement, sécheresse, canicule, etc.), les trois mots qui ressortent le plus sont : climat, eau, énergie.

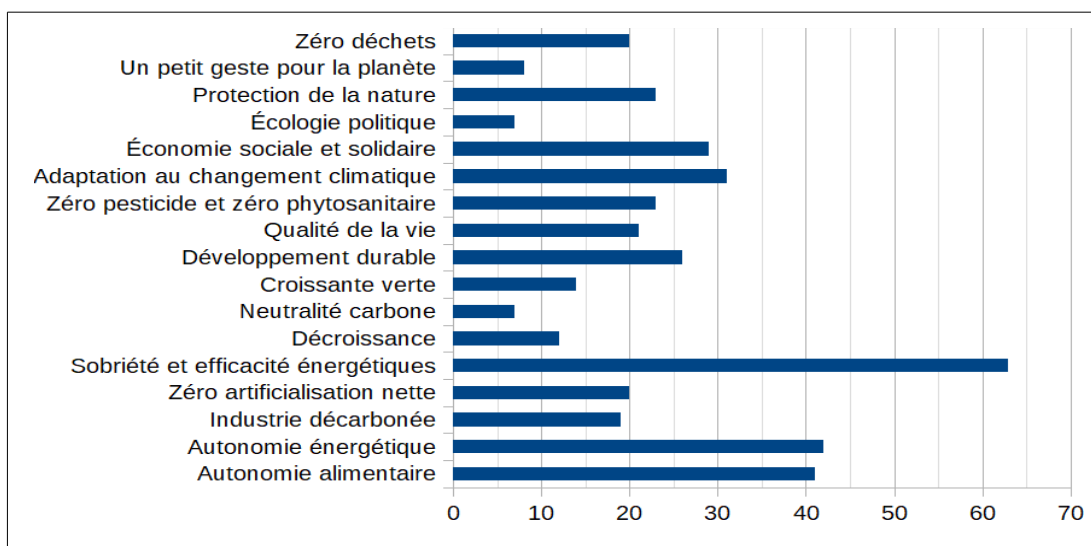
6 - Parmi ces actions, quelles sont celles qui, selon vous, ont contribué jusqu'à présent à la politique énergie climat de Grand Châtelleraut ?

	1	2	3	4	5	6	7
Production de chaleur à partir d'une géothermie profonde	21	8	4	14	9	19	19
Unité de méthanisation	20	11	10	16	14	13	13
Service de conseil au public sur la rénovation énergétique	3	6	14	20	12	20	26
Production d'hydrogène vert	25	12	10	13	11	10	15
Circuit court de l'électricité	12	7	11	12	16	19	20
Circuit court de l'alimentation	6	6	12	11	11	18	37
Réduction de l'éclairage public	0	3	14	12	16	20	39
Amélioration de la qualité de l'air	10	15	4	23	11	14	22
Création de nouvelles filières industrielles "bas carbone"	12	8	13	16	16	14	19
Réduction de l'artificialisation des sols	12	8	16	10	12	26	19
Installation de centrales photovoltaïques	4	8	7	17	24	24	17
Consommation d'aliments bio dans les cantines scolaires	5	7	15	22	18	16	20
Production de carburants végétaux "verts"	14	13	13	15	18	14	13

Cette question permet de mesurer la visibilité de la politique énergie climat de Grand Châtelleraut. La répartition des réponses sur l'ensemble du spectre (1 à 7) pour la plupart des lignes montre que

l'action de la collectivité n'est pas identifiée avec évidence. Ce qui explique que certaines actions effectives ne sont pas encore suffisamment connues (installation de centrales photovoltaïques, par exemple, ou même service public de la rénovation énergétique). C'est ce qui explique, à l'inverse, que le public peut imputer à la collectivité des actions qui n'ont certainement pas été mises en œuvre (amélioration de la qualité de l'air, production de carburants végétaux, par exemple). Deux actions ressortent toutefois : la réduction de l'éclairage public et les circuits courts de l'alimentation.

7 - Parmi les slogans suivants, choisissez les 3 qui vous semblent les plus pertinents pour orienter la politique énergie climat de Grand Châtelleraut ?



La formule qui arrive en tête fait écho à l'importance médiatique accordée aux économies d'énergie et aux campagnes nationales de soutien aux travaux d'efficacité énergétique dans le logement. La notion d'autonomie, dans les domaines de l'énergie et de l'alimentation, comporte une dimension territoriale qui semble pouvoir convaincre. En revanche, l'objectif de neutralité carbone, pourtant revendiqué par des collectivités en France ou à l'étranger par des capitales et des Etats, ne parvient pas à fédérer les opinions.

8 - Grand Châtelleraut vous remercie d'avoir répondu à ce questionnaire. Une dernière question toutefois : estimez-vous avoir pu répondre en connaissance de cause ?

- oui
- non

Cette question aurait pu être développée dans le cadre d'une enquête plus poussée. Elle est importante car elle donne une indication sur la manière dont les personnes sondées jugent la fiabilité ou les sources de leurs propres réponses par rapport à ce que la collectivité accomplit effectivement. 74 personnes (60,7%) estiment avoir pu répondre en connaissance de cause à propos de la politique énergie climat de la collectivité. 48 (39,3%) répondent par la négative.

VI. Adaptation du territoire aux changements globaux (climatiques, biodiversité, énergie, socio-économiques) : perspectives

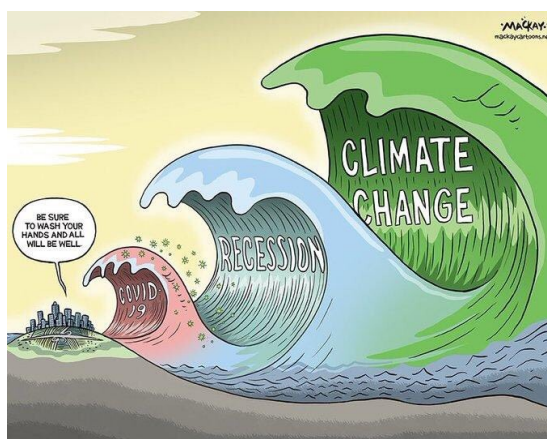
L'évaluation à mi-parcours du plan climat air énergie territorial a pour fonction de mesurer le respect des orientations stratégiques adoptées en 2018 et, au plan opérationnel, l'avancement des actions figurant dans le plan d'actions. Elle sert donc à effectuer les ajustements nécessaires pour augmenter l'efficacité de la politique de transition écologique, telle qu'elle a été énoncée dans le plan climat.

Mais, comme cela a été rappelé dans la première partie, la collectivité conduit aujourd'hui sa politique de transition écologique dans un contexte qui a considérablement changé depuis 2018. La notion d'adaptation, pour discutée qu'elle soit, s'avère néanmoins pertinente pour décrire les modalités d'une politique actuelle de transition écologique. Il s'agit en effet de se préparer à des situations, en particulier climatiques, qui pèseront sur le développement local. La présente évaluation doit donc aussi contribuer à augmenter le niveau d'adaptabilité de la collectivité au regard des changements dont les tendances s'affirment déjà.

1. Prospectives

La collectivité a montré une très bonne adaptabilité lors de la crise du COVID. L'organisation a été réactive pour assurer la continuité des services, mettre en place le télétravail, proposer un dispositif de test et de vaccination.

La collectivité est beaucoup plus réticente à intégrer dans son fonctionnement la dimension prospective qui lui permettrait de discuter ses choix stratégiques pour le plus long terme sur les thèmes suivants : disponibilité de la ressource en eau, gestion des sols, continuité écologique et services écosystémiques, ressources alimentaires, pratiques agricoles, adaptation des bâtiments au changement climatique, énergies alternatives. Il est tout à fait possible de coupler ces thèmes avec d'autres enjeux plus sociaux : place des territoires ruraux dans l'économie locale, économie décarbonée, risques sanitaires nouveaux, mobilité de demain, aménagement du territoire sans artificialisation.



La collectivité instaure une organisation interne qui lui donne de la visibilité pour ses investissements à venir. Mais la programmation pluriannuelle d'investissement ne fait pas encore apparaître nettement les critères stratégiques ni les orientations, qui la justifient.

La collectivité ne dispose pas de feuille de route à l'échelle communautaire pour atteindre l'objectif du décret tertiaire (- 40 % de consommation d'énergie d'ici 2030) dans les bâtiments publics. La feuille de route « adaptation au changement climatique », proposée en 2020, est restée sans suites concrètes.

Pour renforcer sa capacité prospective, la collectivité pourrait compter à court terme sur :

- la réalisation d'un schéma directeur immobilier énergétique (2023)
- la réalisation d'un schéma directeur de la production d'énergie locale (2023)
- la constitution d'un observatoire des sols (inscrit pour 2023 dans le contrat de développement et de transitions avec la Région Nouvelle-Aquitaine)
- la définition de la stratégie dans le projet alimentaire territorial (2023).

La participation de la commune de Châtelleraut en 2021/2022 à «La Fabrique prospective » proposée dans le cadre d'Action Cœur de Ville par l'Agence nationale de la cohésion des territoires a été un premier pas dans la pratique de l'exercice de prospective.

2. Eau

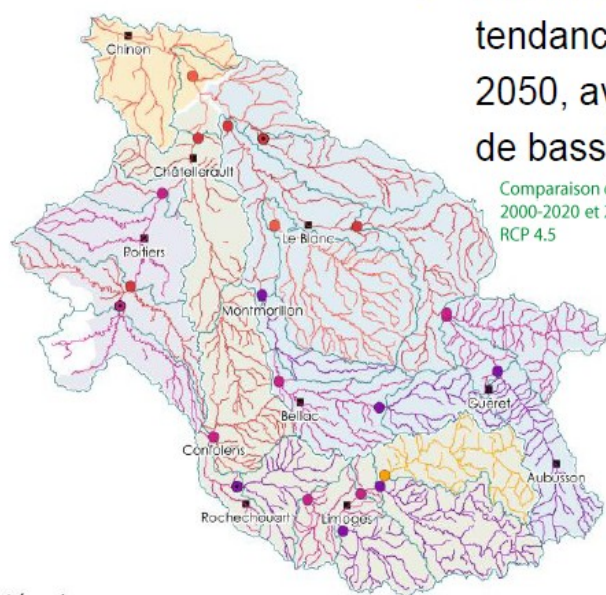
L'Etablissement public du bassin de la Vienne fournit à Grand Châtelleraut un certain nombre d'études sur l'évolution de la ressource en eau dans les décennies à venir (en cours : Hydrologie, Milieux, Usages, Climat). Grand Châtelleraut participe à l'élaboration du PAPI.

Il reste à la collectivité, en collaboration avec ses nombreux partenaires du secteur de l'eau, à atteindre ces objectifs :

- réduire significativement sa propre consommation dans l'ensemble de ses sites
- définir une stratégie de long terme quant aux usages de l'eau sur l'ensemble du territoire
- prendre position sur les modalités du stockage de l'eau ou du ralentissement du cycle de l'eau
- définir une stratégie de valorisation des eaux usées.

Evolution des débits des cours d'eau

- Les débits d'étiage naturels présentent des tendances à la baisse importantes à horizon 2050, avec jusqu'à 50% de baisse sur les têtes de bassin



Comparaison du QMNA moyen
2000-2020 et 2040-2060
RCP 4.5

Légende

- Réseau hydrographique
- Station hydrométrique
- ⊙ Station hydrométrique avec données brutes en sortie du modèle MODCOU - non corrigées
- Unité de gestion
- Périmètre des sous bassins versant / SAGE
 - Clain
 - Creuse
 - Vienne
 - Vienne Tourangelle

Tendance d'évolution des QMNA entre 2000-2020 et 2040-2060 (%) - RCP 4.5

- 0 à -10 %
- 10 à -20 %
- 20 à -30 %
- 30 à -40 %
- 40 à -50 %

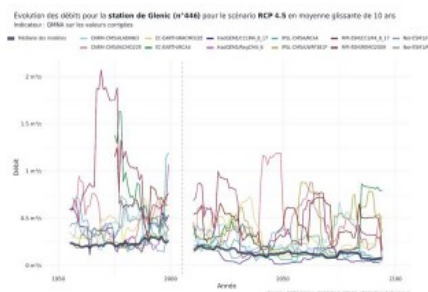
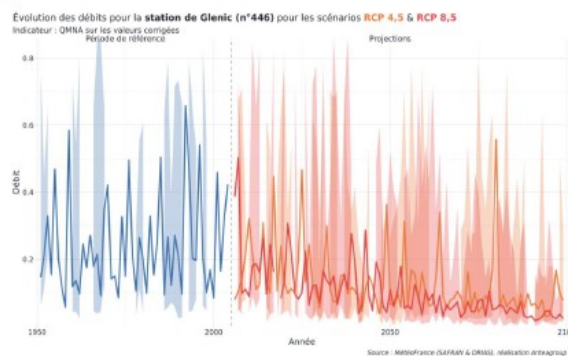


Figure 15 : Extrait de la présentation « Stratégie d'adaptation au changement climatique de l'EPTB Vienne », 6 octobre 2022. Ces graphiques sont la suite « prospective » des graphiques montrant, en première partie, l'évolution des débits d'étiage depuis les années 1990. Les projections sont faites sur la base des scénarios du GIEC qui estiment l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (RCP 4,5 – 4,5W/m² en 2100 et RCP 8,5 – 8,5W/m² en 2100, soit des concentrations respectives de gaz à effet de serre dans l'atmosphère de 660 parties par million et de 1370 parties par million. Actuellement la moyenne est autour de 420 ppm).

L'association GEREPI, qui gère la réserve du Pinail, a engagé en 2022 des études pour modéliser le système hydraulique et écologique du Pinail (territoire RAMSAR). Une phase opérationnelle devrait suivre en 2023. L'enjeu est de faire les choix d'aménagement pertinents pour favoriser la rétention de l'eau et la gestion des surplus. Cette réflexion est limitée au site RAMSAR. Elle doit cependant permettre aux collectivités associées (Grand Châtelleraut, Grand Poitiers, communes) d'élaborer les stratégies d'aménagement du territoire qui anticipent le changement du régime pluviométrique.

ÉTUDE DE LA FONCTIONNALITÉ HYDRAULIQUE ET ÉCOLOGIQUE DE LA ZONE HUMIDE DU PINAIL

TÉLÉDÉTECTION ET TRAVAUX DE MODÉLISATION PRÉALABLE À LA RESTAURATION DU SITE POUR FAVORISER SA RÉSILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



**Groupement de
bureaux d'études
sélectionné pour le
projet 2022-2023**

PHASE 1

Acquisition et le traitement de données LIDAR

PHASE 2

Modélisation du fonctionnement hydraulique
(écoulements, flux avec quantité ou intensité,
volume d'eau stocké, etc.)

PHASE 3

Modélisation de scénarios d'aménagement,
opérationnels et chiffrés
(déclinaison d'un scénario idéal et d'un ou
plusieurs pragmatiques)

Figure 16 : Extrait de la présentation du projet de modélisation du système hydraulique de la réserve du Pinail par GEREPI, 2022.

3. Bâtiments

Malgré une gestion énergétique du patrimoine qui a toujours été valorisée depuis 2009 dans le référentiel Cit'ergie, la collectivité va se doter, à partir de 2023 seulement, d'un schéma directeur de l'immobilier énergétique. Les tentatives d'instaurer un programme pluriannuel de la rénovation énergétique n'ont jusqu'à présent jamais abouti. La crise présente provoque un sursaut dans la recherche de sobriété et de performance énergétiques. Il n'en demeure pas moins que la collectivité s'avance avec très peu de moyens vers l'objectif fixé par le décret tertiaire (-40 % de consommation dans les bâtiments d'ici 2030). Actuellement, son service commun « transition énergétique » ne pourra pas aider les communes à déclarer leurs propres consommations et leurs stratégies d'économie sur la plateforme OPERAT de l'ADEME.

L'adaptation aux épisodes de chaleur n'est pas non plus intégrée dans les programmes de gestion du patrimoine. La campagne de simulations thermiques dynamiques des bâtiments est inscrite dans le programme pluriannuel d'investissement mais n'est pas mise en œuvre.

4. Energie

Dans ce secteur, les chantiers ouverts sont à la hauteur des évolutions en cours : Grand Châtellerault a testé des formes d'autoconsommation territoriale de l'électricité. Le recensement du foncier disponible est pour partie réalisé. Le territoire dispose de la base matérielle suffisante pour lancer la construction d'unités de production photovoltaïque et organiser, avec les entreprises et

avec les communes, les formes d'organisation innovantes (contrats directs au sein d'une communauté d'énergie, autoconsommation collective).

Par ailleurs, la collectivité s'associe avec la Région et la Fondation de l'Université pour créer une chaire territoriale dédiée à l'énergie. Cette chaire pourra alimenter réflexions, recherches, expérimentations que le secteur industriel pourra prolonger de manière opérationnelle.

Des échéances seront cruciales dans cette dynamique territoriale : la conversion du site industriel des Fonderies du Poitou vers la production d'hydrogène ; la création d'un site de valorisation énergétique des déchets (CSR) à Châtelleraut.

Il reste que la collectivité doit renforcer son expertise et ses moyens organisationnels si elle veut jouer un rôle central dans la mise en œuvre de ces projets déterminants pour l'avenir du territoire.

5. Mobilité

Le travail de la collectivité poursuit la lancée positive observée dans les dernières années. Un plan de mobilité simplifié sera élaboré en 2023. Ce document cadre sera essentiel pour fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et faire valoir de nouvelles modalités de déplacement.

La gouvernance de ce secteur évolue également. Un comité de la mobilité sera en effet institué à la fin de l'année 2022. Le conseil de développement sera représenté dans cette instance.

6. Agriculture, alimentation

La collectivité entre dans la deuxième année de son projet alimentaire territorial « émergent ». Elle peut raisonnablement espérer passer en 2023 au niveau 2 tel qu'il est défini par le Ministère de l'agriculture. La stratégie de la collectivité sera définie au cours d'ateliers prospectifs qui se tiendront en 2023. Cet exercice prospectif ne pourra pas se limiter aux aspects du système alimentaire habituellement traités : circuits courts, approvisionnement bio, limitation du gaspillage, aide alimentaire, création des outils locaux de transformation (légumerie, atelier de découpe), restauration collective. La fonction de l'agriculture dans le développement local doit être questionnée. Sans cette réflexion, qui doit servir à composer un territoire commun et « en commun », il sera difficile :

- de faire évoluer la fonction nourricière primordiale de l'agriculture ;
- de replacer l'agriculture, secteur primaire de la production de richesse, au cœur même du développement économique local ;
- d'établir les charnières indispensables entre agriculture et solutions fondées sur la nature (pour réduire l'appauvrissement des sols, pour réduire l'érosion de la biodiversité, pour retenir l'eau, pour stocker le carbone) ;
- de coupler l'agriculture avec les activités innovantes de la production de matériaux et d'énergie (chanvre, méthanisation, agrivoltaïsme)
- de limiter les pollutions issues de l'activité agricole (deuxième poste pour les émissions de GES sur le territoire, premier poste pour les émissions d'ammoniac, qualité de l'eau dégradée par les nitrates et les pesticides) et de contribuer à la santé environnementale des habitants.

7. Sols

La loi « climat et résilience » de 2021 confirme l'objectif, annoncé dans la stratégie nationale de la biodiversité, de parvenir d'ici 2050 à la ZAN (zéro artificialisation nette). En raison de son ambition exprimée de manière purement arithmétique, cet objectif semble à première vue « irréaliste », « contradictoire », « injuste ». A l'aune de ce qu'on entend encore aujourd'hui par développement local, c'est probablement vrai, à condition toutefois de pouvoir garantir simultanément que cette conception du développement, prolongée à long terme, est elle-même « réaliste », « cohérente » et « juste ». L'objectif de la ZAN offre à la collectivité une occasion de mettre les politiques publiques d'aménagement du territoire au cœur d'une réflexion prospective indispensable.

La collectivité est sollicitée par le SMASP (SCOT) et par la Région Nouvelle-Aquitaine pour participer à un travail collectif d'appropriation de la ZAN. Elle peut s'appuyer sur les dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain pour explorer des modèles d'aménagement qui interrogent le primat de l'urbanisation et dont le levier est la maîtrise foncière. Elle a par ailleurs inscrit dans le contrat régional Développement et Transitions la mise en place d'un observatoire des sols, dont les données pourraient alimenter le travail prospectif des élus. Pour cet enjeu comme pour d'autres (énergie, agriculture, eau), la collectivité a intérêt à être pro-active. Elle y parviendra en se dotant de l'organisation et de l'expertise appropriées.